

Ce rapport financier annuel au format PDF est une reproduction de la version officielle du rapport financier annuel en format ESEF (XHTML avec tags XBRL) déposé auprès de l'AMF ce 29 janvier 2025 et disponible sur notre site internet <https://www.media6.com>

# **GROUPE MEDIA 6**

**EURONEXT - EUROLIST Compartiment C**

**ISIN : FR 00000 64 404**

Société de Bourse : T.S.A.F.

## **RAPPORT FINANCIER**

**DE L'EXERCICE 2023/2024**

**CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

**(Normes IFRS)**

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion joint au présent rapport financier, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Monsieur Bernard VASSEUR**

Président du Conseil d'Administration

**- I -**

**RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JANVIER 2025**

**RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS  
DU GROUPE MEDIA 6  
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2024, de vous exposer la situation financière du Groupe MEDIA 6 et de vous présenter ses comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de MEDIA 6 SA.

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur ces mêmes comptes.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 au 30 septembre 2023 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2024 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

## 1. Présentation de l'activité de l'exercice

### 1.1 Chiffre d'affaires

Au terme de l'exercice 2023/2024 le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 88,0 M€, en retrait de 10.7 % sur l'année précédente.

Ce dernier se décompose de la manière suivante par pôle d'activités, étant entendu que le Groupe MEDIA 6 distingue deux secteurs d'activités :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux,
- Mèchiers.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Divers (s'il y a lieu).

#### **Chiffre d'affaires consolidé (Valeurs en K€)**

Secteurs d'activité	30/09/23	30/09/24	Variation	
			en valeur	en %
Production	88 683	77 026	(11 657)	(13,1%)
Services	10 949	11 428	479	4,4%
Elimination intersecteurs	(1 034)	(415)	619	(59,9%)
<b>TOTAL</b>	<b>98 598</b>	<b>88 039</b>	<b>(10 559)</b>	<b>(10,7%)</b>

Les données par secteurs géographiques ont évolué comme suit :

#### **Chiffres d'affaires consolidé (Valeurs en K€)**

Secteurs géographiques	30/09/23	30/09/24	Variation	
			en valeur	en %
France	53 846	53 134	(712)	(1,3%)
Europe (hors France)	2 261	3 778	1 517	67,1%
Reste du monde	42 491	31 127	(11 364)	(26,7%)
<b>TOTAL</b>	<b>98 598</b>	<b>88 039</b>	<b>(10 559)</b>	<b>(10,7%)</b>

Après 2 exercices fortement impactés par la pandémie mondiale Covid-19 et ses absences d'investissement par nos clients sur leurs points de vente, le phénomène de rattrapage du chiffre d'affaires entamé en 2022 s'est poursuivi en 2023 dans une proportion inattendue par rapport à la part de CA récurrent qui s'est avérée moindre. Cela se traduit pour cet exercice 2024 par une baisse du chiffre d'affaires de 10.7% versus 2023 du fait de la base de comparaison élevée. Ce recul provient également de la perte de certaines catégories d'affaires chez quelques donneurs d'ordre historiques. Aussi, en fin d'exercice, le secteur cosmétique-luxe a commencé à montrer des signes de ralentissement après des années florissantes sans discontinuité. Ces impacts sont observables sur tous les continents et de façon plus importante hors Europe.

## 1.2 Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du Groupe MEDIA 6 se présente comme suit :

Valeurs en K€

Désignations	30/09/23	30/09/24	Variations	
			valeur	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>98 598</b>	<b>88 039</b>	<b>(10 559)</b>	<b>(10,7%)</b>
Autres produits de l'activité	309	158	(151)	(48,9%)
<b>Total Activité (*)</b>	<b>98 907</b>	<b>88 197</b>	<b>(10 710)</b>	<b>(10,8%)</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 644</b>	<b>628</b>	<b>(5 016)</b>	<b>(88,9%)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 644</b>	<b>628</b>	<b>(5 016)</b>	<b>(88,9%)</b>
Coût de l'endettement financier net	(275)	(234)	41	14,9%
Autres produits et charges financiers	(161)	(233)	(72)	(44,7%)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>5 208</b>	<b>161</b>	<b>(5 047)</b>	<b>(96,9%)</b>
Impôt sur les sociétés	(1 102)	(67)	1 035	93,9%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>4 106</b>	<b>94</b>	<b>(4 012)</b>	<b>(97,7%)</b>

(\*) présentée ici hors variation des stocks d'encours et produits finis

Avec ce recul du chiffre d'affaires, dont l'impact sur la marge sur coûts directs se trouve amplifié en proportion niveau marge sur coûts directs du fait d'un C.A. moyen par affaire en baisse, et avec la hausse des frais fixes, le résultat opérationnel chute à 0.6M€, soit 0.7% du CA, versus 5.6M€ sur l'exercice précédent qui s'est révélé exceptionnel a posteriori. En effet, au début de cet exercice nous pensions la proportion de CA récurrent acquise au cours de l'exercice précédent 2022/2023 significativement supérieure, d'où une première partie de l'exercice pendant laquelle la hausse des frais fixes a perduré à un niveau calibré pour soutenir une croissance, qui ne s'est pas traduite dans les faits, ainsi les frais fixes n'ont pas pu être absorbés comme prévu.

Le coût de l'endettement financier net diminue tandis que les autres éléments financiers coutent plus, essentiellement du fait des évolutions paritaires des monnaies.

Après constatation de l'impôt sur les sociétés, le résultat net ressort à 0.1M€ versus 4.1M€.

## 2. Situation financière du Groupe

Au cours de l'exercice 2024, la structure financière du bilan du Groupe MEDIA 6 s'est dégradée du fait d'une rentabilité insuffisante pour couvrir les investissements industriels nécessaires, d'un niveau de stocks supérieur malgré la tendance inverse du chiffre d'affaires, pour ce qui relève de l'exploitation. Aussi, une proposition inattendue de rachat d'actions MEDIA 6 s'est présentée et a pesé exceptionnellement sur la trésorerie pour 2 369 k€.

Les capitaux propres -part du Groupe- passent de 31 923 K€ en 2023 à 29 068 K€ en 2024. La structure du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- La trésorerie (et équivalent) du groupe s'élève à 2 861 K€ par rapport à 9 061 K€ au 30/09/2023.
- Les emprunts et dettes financières assimilées s'élèvent à 13 480 K€ contre 15 609K€ en 2023, dont 3 745 K€ constatés pour le retraitement IFRS16 sur les locations.

- Hors IFRS16, la trésorerie (et équivalent) nette d'emprunts et dettes assimilées s'élève à - 6 875 K€ au 30/09/2024 versus - 3 576 K€ au 30/09/2023 ; hors rachat exceptionnel de ses propres actions, c'est plutôt - 4 508 k€ au 30/09/2024 qui est comparable au - 3 576 k€ au bilan d'ouverture.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à +3 072 K€ (6 866 K€ en 2023).

### **3. Commentaires sur les faits significatifs relatifs à l'exercice 2024**

#### MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

Dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie de luxe, cette filiale asiatique restructurée bénéficie d'un marché porteur et en croissance.

#### MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Une baisse du chiffre d'affaires dans le domaine de la PLV en sourcing asiatique est notable dans ce secteur client cosmétique très disputé.

#### MEDIA 6 PRODUCTION PLV

Cette filiale aura même vu régresser à la fois chiffre d'affaires et résultat pour la deuxième année consécutive.

#### MEDIA 6 PRODUCTION METAL

Un chiffre d'affaires en progression, et surtout une productivité recouvrée après le lourd accident industriel 2023.

#### MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

Malgré un carnet de commandes pluriannuel existant sur son pôle Naval, la société est fortement déficitaire sur ce pôle du fait de marchés à prix fermes signés avant inflations 2022, souvent même avant Covid. De façon générale, le pôle Agencement en France souffre d'un niveau d'activité qui n'a pas rebondi, continue à se rétracter, engendrant ainsi des pertes plus importantes.

#### MEDIACOLOR SPAIN / MEDIA 6 ROMANIA

Après un léger rebond en 2022, cette activité Mèchiers a régressé en 2023 puis en 2024, avec un résultat d'exploitation juste en dessous du point d'équilibre désormais.

#### MEDIA 6 360

Un chiffre d'affaires en légère hausse, une rentabilité légèrement en baisse versus exercice précédent.

#### MEDIA 6 IMG (Interior Manufacturing Group)

Les commentaires globaux niveau groupe ci-dessus s'appliquent au Canada de façon amplifiée : baisse plus importante du chiffre d'affaires dont certaines lignes de produits chez nos clients historiques, et résultat d'exploitation qui passe en perte. Le CA moyen unitaire baisse : davantage de corners à l'unité, chute des longues séries nécessitant un effort de design et développement démultiplié et un niveau de stock relativement plus élevé en proportion du chiffre d'affaires du fait de cette démultiplication.

#### MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL

La structure acquise le 07/01/2020 est montée en puissance progressivement en fonction du carnet de commande qui a atteint une certaine taille critique et maturité devant nos clients. Cette filiale étoffe toujours l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon agile et complémentaire.

#### Investissements

Les investissements -hors effet IFRS16- contenus précédemment du fait du Covid et de la croissance 2023 mobilisatrice de besoin en fonds de roulement- ont repris nécessairement pour maintenir un parc machines efficient.

#### Trésorerie

La baisse d'activité, les investissements, et malgré tout la hausse du BFR, n'auront pas permis de financer le rachat d'actions en auto-détention en sus du remboursement habituel des emprunts. Les flux de trésorerie auront ainsi été négatifs de 6.1 M€ versus 1.7M€ négatifs sur l'exercice précédent qui comprenait le dernier remboursement de PGE de 3M€.

#### Réduction de capital social MEDIA 6 SA

Pour les mêmes raisons que lors des itérations précédentes, MEDIA 6 SA a pris acte du volume d'actions auto-détenues et décidé d'en annuler une grande partie lors du Conseil d'Administration du 25/01/2024 n'ayant d'autre dessein qui se présente de façon évidente (croissance externe, attribution d'actions...). A la fin du processus, le capital social de la maison-mère a évolué de 9 220 K€ à 8 420 K€.

#### Dissolution sans liquidation de la SARL ATELIERS NORMAND

Suite à un transfert de titres au préalable de MEDIA 6 SA en faveur de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND SAS le 15/09/2023, ATELIERS NORMAND SARL a été radiée le 05/12/2023 ; elle n'employait aucun salarié, et n'avait plus d'activité vis-à-vis de tiers hors Groupe depuis des années. Son patrimoine fut ainsi confondu avec celui de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND SAS.

MEDIA6 terminera au cours du premier semestre de l'exercice 2024/2025 l'équivalent de ce même processus à Hong-Kong pour dissoudre sa filiale devenue inactive MEDIA6 Asia Limited.

#### Rachat de bloc d'actions

MEDIA 6 SA a négocié de gré-à-gré le rachat d'un bloc de 249 366 de ses propres actions en février 2024 au cours de 9.50€. En conséquence, le franchissement des seuils de 90% et 95% de détention et de droits de vote a été déclaré par l'actionnaire majoritaire sur la place boursière.

#### Changement d'Administrateurs et de Commissaires aux comptes

A la suite des différentes instances des Comités d'Audit, Conseils d'Administration et Assemblées Générales concernées, au cours du semestre, Monsieur Alexandre Vasseur a repris le siège d'Administrateur de Madame Marie-Bernadette Vasseur, et l'actionnaire majoritaire VASCO SAS fut nommé nouvel Administrateur, représenté par Madame Chloé Vasseur.

Aussi, à la suite de ces instances, BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE fut nommé co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'EFICO racheté par FITECO qui fut écarté, et fut nommé EXCO & ASSOCIES commissaire aux compte suppléant en remplacement de BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE.

#### Changement de Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration de MEDIA 6 SA a pris acte de la fin du mandat du Directeur Général Délégué, Monsieur Frédéric Lorfanfand, par notification le 18/06/2024 avec effet au 30/06/2024.

Le Conseil d'Administration a nommé nouvelle Directrice Générale Déléguée Madame Amandine Campos le 03/07/2024.

#### Contrôle fiscal MEDIA 6 SA

Un contrôle fiscal portant sur les exercices clos 2019-2021 et comptabilisé sur l'exercice précédent pour 478k€ a été décaissé sur cet exercice pour 481k€. Le redressement proposé est toujours lié au même fait générateur que sur les contrôles précédents, à savoir le formalisme lié à une société animatrice. Celui-ci, comme les précédents, fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale. A noter par ailleurs, des garanties fiscales furent délivrées par l'administration à MEDIA 6 SA.

#### **4. Evènements postérieurs à la clôture**

Pas d'événement significatif.

#### **5. Perspectives du Groupe MEDIA 6**

Le carnet de commandes continue à se réduire. Un plan d'actions de réduction du point d'équilibre et de productivité industrielle est entrepris pour limiter l'impact sur la rentabilité.

6. Mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 27/11/2024

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6						
		personne morale	BV	AV	NLC	LV	FZ	AC
Media 6	SA	Vasco SAS	Adm. PDG	Adm.		Adm.		DGD
Media 6 360	SAS							Prés.
Media 6 Ateliers Normand	SAS							Prés.
Media 6 Ateliers Normand Portugal Unip. Lda			Gérant					
Media 6 Production Métal	SAS						DG	Prés.
Media 6 Production PLV	SAS							Prés.
Media 6 Merchandising Services	SAS							Prés.
Media 6 Asia Ltd			Direct.					
Media 6 Asia Production Ltd			Direct.					Direct.
Media 6 Masterpiece Ltd			Direct.					Direct.
Media 6 Dongguan POS Equipment Ltd			Direct.					Direct.
Media 6 Romania	SARL		Gérant					
Mediacolor Spain (Espagne)	SA		Prés.		Secrét.			
Media 6 Canada Inc			Prés. & A.U.					
Media 6 IMG Inc (Canada)			Direct.					Secrét.
La Hotte Immobilière	SCI		Gérant					
Mediasixte Bois	SARL							Gérant
Mediasixte Bois de la pie	SAS	Media 6 SA						
Mediasixte Métal	SARL							Gérant

**BV** : Bernard VASSEUR  
**LV** : Laurent VASSEUR  
**CV** : Chloé VASSEUR, représentante VASCO SAS  
**AV** : Alexandre VASSEUR  
**FL** : Amandine CAMPOS  
**NLC** : Nicolas LE CAM  
**FZ** : Frank ZIMMERMANN

**Sigles** :  
**DGD** : Directeur Général Délégué  
**Adm.** : Administrateur  
**A.U.** : Administrateur unique  
**Direct.** : Director  
**Secrét.** : Secrétaire du Conseil d'Administration  
**Prés.** : Président

7. Autres mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2024

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6			
		BV	AV	LV	CV
VASCO	SAS	Président	DG	DG	DG

## 8. Achat et revente par la société de ses propres actions

La société MEDIA 6 a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice 2024 du programme de rachat d'actions propres qui avait été soumis aux suffrages de l'AG Mixte du 25 mars 2024 (publication le jour même auprès de l'AMF du descriptif du programme de rachat d'actions).

Les informations relatives aux négociations de titres MEDIA 6 intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024 dans le cadre de ces opérations sont les suivantes :

		Valeur historique des transactions
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2023	258 065 actions	2 719 815 €
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice	249 636 actions	2 379 973 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice		
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	250 000 actions	2 637 907 €
Variation du nombre d'actions détenues au cours de l'exercice	-364 actions	-257 934 €
Nombre d'actions acquises et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2024	257 701 actions	2 461 881 €

Cours net moyen d'acquisition de l'exercice	9.53 €	
Taux de frais de courtage	0.34%	du montant brut des transactions
Montant des frais de courtage	8 004 €	
Valeur nominale unitaire des actions acquises	3.20 €	
Valeur nominale totale des actions acquises	824 643 €	
Fraction du capital représentée par les actions MEDIA 6 détenues	9.79%	

La valeur nette des actions propres achetées au cours de l'exercice a été enregistrée à la rubrique titres de participation et valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux de la société MEDIA 6 SA. Elle est portée en diminution des fonds propres du Groupe en consolidation.

L'ensemble de ces rachats d'actions propres est effectué dans le cadre général des objectifs qui ont été approuvés par l'AG Mixte des actionnaires du 25 mars 2024 et qui sont par ordre d'intérêt décroissant :

- achat par MEDIA 6 SA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 255-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une assemblée générale extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

## 9. Evolution du cours de l'action MEDIA 6

Le cours moyen de l'action s'est établi à un niveau moyen de 10.35 € au cours de l'exercice 2024 contre 9.27€ pour l'exercice 2023 avec un volume moyen de transactions mensuelles de 21 582 titres à rapprocher des 170 titres échangés en moyenne au cours des 12 mois de l'année précédente. Le rachat de 249 366 actions par MEDIA 6 en février 2024 à 9.50€ pèse sur ces statistiques. L'excluant, le nombre moyen mensuel de titres échangé est de 801 sur l'exercice à 10.71€ l'action.

Mois	Cours moyen de clôture		Nombre de titres échangés au cours du mois	
	Exercice clos le 30/09/2023	Exercice clos le 30/09/2024	Exercice 2023	Exercice 2024
Octobre	-	8.56 €	0	103
Novembre	9.20 €	8.20 €	102	50
Décembre	-	8.28 €	0	265
Janvier	9.50 €	8.52 €	100	557
Février	9.35 €	9.51 €	256	251 249
Mars	8.14 €	11.33 €	112	133
Avril	9.36 €	10.96 €	314	1 298
Mai	10.00 €	12.23 €	618	558
Juin	-	12.45 €	0	470
Juillet	9.51 €	13.40 €	293	602
Août	9.86 €	10.25 €	217	424
Septembre	8.55 €	10.52 €	24	3 270
<b>Moyennes des 12 mois</b>	<b>9.27 €</b>	<b>10.35 €</b>	<b>170</b>	<b>21 582</b>

La capitalisation boursière de MEDIA 6 SA établie sur la base du cours moyen de 10.35 € pour 2 373 549 actions (2 631 250 actions composant le capital sous déduction de 257 701 actions détenues en propre au 30 septembre 2024) ressort à 24 566 K€, ce qui représente une valeur inférieure de 4 503 K€ par rapport aux capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2024 (29 069 K€).

## 10. Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 30/09/2024, la répartition du capital entre actionnaires se présentait comme suit :

Nombre de titulaires	Noms titulaires	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote
1	VASCO SAS	1 750 030	66.51%	3 362 630	73.95%
6	Famille Vasseur	560 629	21.31%	1 120 830	24.65%
7	<b>S/T Famille VASSEUR</b>	<b>2 310 659</b>	<b>87.82%</b>	<b>4 483 460</b>	<b>98.60%</b>
	<b>MEDIA 6 SA (Actions propres)</b>	<b>257 701</b>	<b>9.79%</b>	<b>0</b>	<b>0.00%</b>
2	Gemmes (fonds d'invest.et Dir.)	23 012	0.87%	23 012	0.51%
2	<b>S/T Actionariat public significatif</b>	<b>23 012</b>	<b>0.87%</b>	<b>23 012</b>	<b>0.51%</b>
9	<b>S/T Action. Major. et public significatif</b>	<b>2 591 372</b>	<b>98.48%</b>	<b>4 506 472</b>	<b>99.10%</b>
177	Autre actionariat public	39 878	1.52%	40 774	0.90%
179	<b>S/T Actionariat public (*)</b>	<b>62 890</b>	<b>2.39%</b>	<b>63 786</b>	<b>1.40%</b>
186	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 631 250</b>	<b>100.00%</b>	<b>4 547 246</b>	<b>100.00%</b>

(\*) selon base TPI du 02/01/2024

## Opérations sur les titres de la société réalisés par les dirigeants au cours de l'exercice et déclarées à l'AMF

Néant.

## 11. Dividendes

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, sur la base initiale de 2 631 250 actions composant le capital, de ne pas distribuer de dividendes du fait de l'absence de résultat significatif sur les 5 exercices depuis le début de la pandémie Covid 19. Le dividende par action serait donc nul. Conformément aux dispositions légales, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Dividendes versés	Dividende net
30/09/2023	nul
30/09/2022	nul
30/09/2021	nul

## 12. Tableau des 5 derniers exercices de MEDIA 6 SA (Comptes sociaux)

Valeurs en K€

	au 30 sept. 2020	au 30 sept. 2021	au 30 sept. 2022	au 30 sept. 2023	au 30 sept. 2024
Capital	9 760	9 220	9 220	9 220	8 420
Nombre d'actions	3 050 000	2 881 250	2 881 250	2 881 250	2 631 250
Chiffre d'affaires	7 041	5 847	6 749	7 957	8 459
Résultat avant IS, dot. amort. & prov.	139	(231)	3 979	3 795	4 600
Dot. nettes amort & provisions	(7 761)	3 804	(4 725)	780	(2 018)
Impôt sur les sociétés	534	4	294	306	278
<b>Résultat après impôt</b>	<b>(7 088)</b>	<b>3 577</b>	<b>(452)</b>	<b>4 881</b>	<b>2 860</b>
<b>Résultat distribué</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Par actions (en €)</b>					
<b>Résultat après impôt avant prov.</b>	<b>0,22</b>	<b>(0,08)</b>	<b>1,48</b>	<b>1,42</b>	<b>1,85</b>
<b>Résultat après impôt</b>	<b>(2,32)</b>	<b>1,24</b>	<b>(0,16)</b>	<b>1,69</b>	<b>1,09</b>
<b>Résultat distribué par action</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effectif	32	29	29	32	32

**- II -**

**COMPTES CONSOLIDES ANNUELS**

**DU GROUPE MEDIA 6**

**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE au 30 septembre 2024 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2023	Septembre 2024
Goodwill	2.1	14 711	14 711
Immobilisations incorporelles	2.2	230	195
Immobilisations corporelles	2.3	16 097	16 814
Autres actifs financiers	2.4	616	610
Impôts différés	3.8	651	871
Autres actifs non courants		10	6
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>32 315</b>	<b>33 207</b>
Stocks et en-cours	2.5	10 075	11 735
Clients et autres débiteurs	2.6	21 214	18 300
Créance d'impôt et autres actifs courants	2.7	1 051	915
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8	9 061	2 861
<b>Total Actifs courants</b>		<b>41 401</b>	<b>33 811</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>73 716</b>	<b>67 018</b>

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2023	Septembre 2024
Capital	2.9	9 220	8 420
Actions propres		(2 720)	(2 462)
Réserves de conversion		(452)	(185)
Réserves Groupe		21 769	23 202
Résultat de période		4 106	94
<b>Total Capitaux propres (Part du Groupe)</b>		<b>31 923</b>	<b>29 069</b>
Intérêts non contrôlant			
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>31 923</b>	<b>29 069</b>
Passifs financiers non courants	2.10	11 129	7 875
Engagements envers le personnel	2.11	1 268	1 330
Autres provisions	2.11	352	624
Impôts différés (passifs)	3.8	1 104	941
Autres passifs non courants		0	0
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>13 853</b>	<b>10 770</b>
Passifs financiers courants	2.10	4 480	5 605
Provisions	2.11	202	
Fournisseurs et autres créditeurs	2.12	20 262	18 813
Dettes d'impôt		448	210
Autres passifs courants	2.13	2 548	2 551
<b>Total Passifs courants</b>		<b>27 940</b>	<b>27 179</b>
<b>Total des Passifs</b>		<b>41 793</b>	<b>37 949</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>73 716</b>	<b>67 018</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE au 30 septembre 2024**
*(Valeurs en K€)*

Rubriques	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2023	Septembre 2024
<b>Chiffre d'affaires</b>	3.0	<b>98 598</b>	<b>88 039</b>
Autres produits de l'activité		309	158
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		889	1 748
<b>Total Activité</b>		<b>99 796</b>	<b>89 945</b>
Achats consommés		(50 209)	(45 316)
Charges externes		(8 563)	(8 222)
Charges de personnel	3.2	(31 533)	(31 330)
Impôts et taxes		(1 385)	(903)
Dotations aux amortissements	3.3	(3 068)	(3 318)
Dotations nettes aux provisions	3.3	(151)	(535)
Autres produits et charges d'exploitation	3.4	757	307
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>5 644</b>	<b>628</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition	2.1	0	0
Autres produits et charges opérationnels	3.5	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	3.1	<b>5 644</b>	<b>628</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut		(275)	(234)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	3.6	<b>(275)</b>	<b>(234)</b>
Autres produits et charges financiers	3.6	(161)	(232)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>5 208</b>	<b>162</b>
Impôt sur le résultat	3.7	(1 102)	(68)
<b>Résultat après impôt</b>		<b>4 106</b>	<b>94</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	3.1	<b>4 106</b>	<b>94</b>
<i>Part du Groupe</i>		4 106	94
<i>Part d'intérêts non contrôlant</i>		0	0
Résultat net par action <i>(en € calculé sur Part du Groupe)</i>	3.9	1,57	0,04
Résultat net dilué par action <i>(en € calculé sur Part du Groupe)</i>	3.9	1,57	0,04

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL au 30 septembre 2024 (Valeurs en K€)**

Rubriques	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2023	Septembre 2024
<b>Résultat net consolidé</b>	3.1	<b>4 106</b>	<b>94</b>
<b>Produits et charges non comptabilisées en résultat (*)</b>		9	(70)
Ecart de conversion sur entités étrangères		509	268
<b>Résultat global total</b>		<b>4 624</b>	<b>292</b>
<i>Part du Groupe</i>		4 624	292
<i>Part des minoritaires</i>		0	0

(\*) écarts actuariels non recyclables, le reste du tableau ne comprend que des éléments recyclables.

**TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES au 30 septembre 2024 (Valeurs en K€)**

Rubriques	Notes Annexes	Exercices	
		Septembre 2023	Septembre 2024
<b>Résultat net total consolidé</b>		<b>4 106</b>	<b>94</b>
<b>Ajustements :</b>			
Elimination des amortissements et provisions	a	2 566	3 400
Elimination des profits / pertes de réévaluation		0	0
Elimination des résultats de cession, pertes/profits de dilution		6	25
Elimination des produits de dividendes		0	0
<b>MBA après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>6 678</b>	<b>3 519</b>
Elimination de la charge (produit) d'impôt		1 102	68
Elimination du coût de l'endettement financier net		275	234
<b>MBA avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>8 055</b>	<b>3 821</b>
Variation des stocks		211	(2 205)
Variation des créances d'exploitation		(27)	3 051
Variation des dettes d'exploitation		(538)	(1 039)
<b>Incidence de la variation du BFR</b>	b	<b>(354)</b>	<b>(193)</b>
Impôts payés		(835)	(555)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	c	<b>6 866</b>	<b>3 073</b>
Incidence des variations de périmètre		0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	d	(1 041)	(4 301)
Acquisition d'actifs financiers		0	0
Variation des prêts et avances consentis		61	(5)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Dividendes reçus		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(980)</b>	<b>(4 306)</b>
Augmentation / (Réduction) de capital		0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	e	0	(2 380)
Emission d'emprunts	f	280	2 196
Remboursements d'emprunts	g	(7 498)	(4 403)
Intérêts financiers nets versés		(281)	(238)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		0	0
Dividendes payés aux minoritaires		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(7 499)</b>	<b>(4 825)</b>
Incidence de la variation des taux de change		(108)	(85)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>(1 721)</b>	<b>(6 143)</b>
Trésorerie d'ouverture		10 256	8 533
<b>Trésorerie de clôture (*)</b>		<b>8 533</b>	<b>2 390</b>
(*) dont			
Titres de placement		0	0
Disponibilités		8 724	2 861
Concours bancaires		(191)	(471)
<b>Trésorerie nette en fin de période</b>		<b>8 533</b>	<b>2 390</b>

## NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES au 30 septembre 2024

**Note a** : dont 3306 K€ d'élimination d'amortissements.

**Note b** : la baisse du BFR est proportionnellement moindre à la baisse de l'activité du fait d'un chiffre d'affaires moyen par affaire plus petit qui induit la hausse des stocks observée ; les postes clients et fournisseurs évoluent globalement comme l'activité et la saisonnalité.

**Note c** : Le flux de trésorerie d'exploitation au global traduit directement le recul du compte de résultat.

**Note d** : Les investissements hors impact IFRS16 se sont élevés à 2105 K€ (versus 762 K€ sur l'exercice précédent) pour nécessairement réinvestir dans notre outil de production.

**Note e** : selon programme de rachat voté, dont rachat gré-à-gré d'un bloc d'actions en février pour 2 369 k€.

**Note f** : 100% IFRS 16, du fait de prolongation de bail de 5 ans d'un bâtiment industriel.

**Note g** : En 2023, nous avons remboursé pour 3 000 K€ notre dernier PGE, d'où la comparabilité en baisse pour 2024.

**TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS** (Valeurs en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultats	Total Capitaux propres	Contribution Groupe	Intérêts hors Groupe
<b>Au 30 septembre 2022</b>	<b>2 881 250</b>	<b>9 220</b>	<b>18 568</b>	<b>515</b>	<b>28 303</b>	<b>28 302</b>	<b>1</b>
Réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués par la société Mère	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Résultat de l'exercice précédent	0	0	515	(515)	0	0	0
Résultat net de l'exercice 2023	0	0	0	4 106	4 106	4 106	0
Elimination des actions propres	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	509	0	509	509	0
Ecarts actuariels IAS 19	0	0	9	0	9	9	0
Ecart de change sur comptes courants (*)	0	0	(1 234)	0	(1 234)	(1 234)	0
Autres variations (**)	0	0	230	0	230	230	0
<b>Au 30 septembre 2023</b>	<b>2 881 250</b>	<b>9 220</b>	<b>18 597</b>	<b>4 106</b>	<b>31 923</b>	<b>31 922</b>	<b>1</b>
Réduction de capital	(250 000)	(800)	800	0	0	0	0
Dividendes distribués par la société Mère	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Résultat de l'exercice précédent	0	0	4 106	(4 106)	0	0	0
Résultat net de l'exercice 2024	0	0	0	94	94	94	0
Elimination des actions propres	0	0	(2 380)	0	(2 380)	(2 380)	0
Ecarts de conversion	0	0	268	0	268	268	0
Ecarts actuariels IAS 19	0	0	(70)	0	(70)	(70)	0
Ecart de change sur comptes courants (*)	0	0	(726)	0	(726)	(726)	0
Autres variations (**)	0	0	(40)	0	(40)	(40)	0
<b>Au 30 septembre 2024</b>	<b>2 631 250</b>	<b>8 420</b>	<b>20 555</b>	<b>94</b>	<b>29 069</b>	<b>29 068</b>	<b>1</b>

(\*) En application de la norme IAS 21, les écarts de change constatés sur les comptes courants de la société MEDIA 6 avec les sociétés situées hors zone euro ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

(\*\*) Les variations correspondent essentiellement à des écarts de taux d'imposition.

**- III -**

**ANNEXE  
AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS**

**DU GROUPE MEDIA 6**

**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024**

MEDIA 6, société anonyme immatriculée en France et domiciliée au 33, avenue du Bois de la Pie - 93290 - Tremblay-en-France (France) réalise, de la conception à la production, puis au service, pour les grandes Marques du Luxe, l'Agencement et le Merchandising de leurs points de ventes physiques dans les trois zones : Asie-Pacifique / Europe / Amérique du nord.

Le parent ultime du groupe est VASCO SAS.

## **PARTIE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **Cadre général**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2020/2021 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 septembre 2023 (référentiel disponible sur [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées par le Groupe pour l'exercice 2023/2024 sont les mêmes que celles retenues pour les comptes consolidés de l'exercice 2022/2023, à l'exception de celles adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est rendue obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2023 et dont le Groupe n'avait pas fait le choix d'une application par anticipation (cf. point suivant « Evolution du référentiel comptable »).

### **Évolution du référentiel comptable**

1-1 De nouvelles normes et interprétations, dont l'application est rendue obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2023, ont été retenues pour l'élaboration des états financiers de l'exercice 2023/2024.

Ces nouvelles normes, interprétations et amendements qui n'avaient pas été anticipés dans les états financiers de l'exercice 2022/2023 correspondent à :

- Amendement à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Amendement à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultat d'une même transaction » ;
- Amendement à IAS 12 « Impôt sur les bénéfices — Réformation internationales Pilier 2 » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance — Principe de comptabilisation, évaluation, présentation ».

L'application de ces normes ou amendements de normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

#### 1.2 - Futures normes, amendements de normes et interprétations

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements de normes ou interprétations applicables à compter du 1 octobre 2024, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

Les amendements suivants ont été publiés par l'ASB mais ne sont pas encore applicables au 30/09/2024 :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers — Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants disposant de covenants » ;
- Amendement à IFRS 16 « Dette de loyer dans une opération de cession-bail » ;
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 « Informations à fournir sur les accords de financement avec les fournisseurs » ;
- Amendement à IAS 21 « Monnaies non convertibles ».

L'analyse de ces amendements est en cours. A date d'arrêté des comptes, les impacts potentiels de ces amendements dans les comptes du Groupe ne sont pas connus.

Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS ont concerné l'exercice clos au 30 septembre 2006. Le Groupe MEDIA 6 a retenu les méthodes et options suivantes :

- **immobilisations** : conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, la direction du Groupe a choisi d'évaluer ses bâtiments d'exploitation (constructions et agencements) détenus par les entités françaises, en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises, à la juste valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2004. A cet effet, chacun des sites concernés a fait l'objet d'une expertise spécifique conduite par un cabinet indépendant reconnu. Les valeurs vénales ainsi établies constituent les nouvelles valeurs brutes au bilan d'ouverture IFRS et les futures bases d'amortissement. Sur la base d'une analyse technique des bâtiments réalisée par le même cabinet d'expertise, la nouvelle valeur brute de chacun des bâtiments a été ventilée en trois composants : gros œuvre, toiture et couverture, ouvrants et agencements. La Direction estime que leur amortissement doit être pratiqué, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004, en tenant compte d'une valeur résiduelle nulle, selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité résiduelles par bâtiment et composant, établies par le cabinet d'expertise. Celles-ci sont comprises dans les intervalles indiqués ci-après :

Gros œuvre .....	de 15 à 60 ans
Toiture et couverture.....	de 5 à 40 ans
Ouvrants et agencements .....	de 2 à 10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de la valeur historique soit à la date de leur mise en service, soit à leur date d'entrée dans le Groupe.

Les amortissements ont été recalculés en tenant compte d'une durée d'utilité minimale pour les immobilisations les plus significatives, selon le mode linéaire (le mode dégressif demeurera uniquement en social), de façon rétrospective, et sans tenir compte de valeurs résiduelles.

- **avantages au personnel** : au regard de la norme IAS 19, les indemnités de départ en retraite dues par le Groupe en application des dispositions légales ont été recalculées en prenant en compte les hypothèses actuarielles requises : revalorisation salariale, incidence des charges sociales, taux d'actualisation fondé sur les obligations de 1<sup>ère</sup> catégorie.
- **impôts différés** : les impôts différés constatés correspondent aux effets des ajustements IFRS comptabilisés.

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 2.11) et la valorisation des écarts d'acquisition (notes 2.1 et 2.3.1).

Le contexte récent de crise sanitaire et économique mondiale inédite aux conséquences imprévisibles par quiconque rend plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité, de financement ainsi que la préparation des comptes, notamment en matière d'estimations comptables.

Dans chacune des rubriques concernées de l'annexe sont mentionnées les règles spécifiques afférentes.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2025.

## **Note 1.0 : Faits marquants de l'exercice**

### MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

Dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie de luxe, cette filiale asiatique restructurée bénéficie d'un marché porteur et en croissance.

### MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Une baisse du chiffre d'affaires dans le domaine de la PLV en sourcing asiatique est notable dans ce secteur client cosmétique très disputé.

### MEDIA 6 PRODUCTION PLV

Cette filiale aura même vu régresser à la fois chiffre d'affaires et résultat pour la deuxième année consécutive.

### MEDIA 6 PRODUCTION METAL

Un chiffre d'affaires en progression, et surtout une productivité recouvrée après le lourd accident industriel 2023.

### MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

Malgré un carnet de commandes pluriannuel existant sur son pôle Naval, la société est fortement déficitaire sur ce pôle du fait de marchés à prix fermes signés avant inflations 2022, souvent même avant Covid. De façon générale, le pôle Agencement en France souffre d'un niveau d'activité qui n'a pas rebondi, continue à se rétracter, engendrant ainsi des pertes plus importantes.

### MEDIACOLOR SPAIN / MEDIA 6 ROMANIA

Après un léger rebond en 2022, cette activité Mèchiers a régressé en 2023 puis en 2024, avec un résultat d'exploitation juste en dessous du point d'équilibre désormais.

### MEDIA 6 360

Un chiffre d'affaires en légère hausse, une rentabilité légèrement en baisse versus exercice précédent.

### MEDIA 6 IMG (Interior Manufacturing Group)

Les commentaires globaux niveau groupe ci-dessus s'appliquent au Canada de façon amplifiée : baisse plus importante du chiffre d'affaires dont certaines lignes de produits chez nos clients historiques, et résultat d'exploitation qui passe en perte. Le CA moyen unitaire baisse : davantage de corners à l'unité, chute des longues séries nécessitant un effort de design et développement démultiplié et un niveau de stock relativement plus élevé en proportion du chiffre d'affaires du fait de cette démultiplication.

### MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL

La structure acquise le 07/01/2020 est montée en puissance progressivement en fonction du carnet de commande qui a atteint une certaine taille critique et maturité devant nos clients. Cette filiale étoffe toujours l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon agile et complémentaire.

### Investissements

Les investissements -hors effet IFRS16- contenus précédemment du fait du Covid et de la croissance 2023 mobilisatrice de besoin en fonds de roulement- ont repris nécessairement pour maintenir un parc machines efficient.

### Trésorerie

La baisse d'activité, les investissements, et malgré tout la hausse du BFR, n'auront pas permis de financer le rachat d'actions en auto-détention en sus du remboursement habituel des emprunts. Les flux de trésorerie auront ainsi été négatifs de 6.1 M€ versus 1.7M€ négatifs sur l'exercice précédent qui comprenait le dernier remboursement de PGE de 3M€.

### Réduction de capital social MEDIA 6 SA

Pour les mêmes raisons que lors des itérations précédentes, MEDIA 6 SA a pris acte du volume d'actions auto-détenues et décidé d'en annuler une grande partie lors du Conseil d'Administration du 25/01/2024 n'ayant d'autre dessein qui se présente de façon évidente (croissance externe, attribution d'actions...). A la fin du processus, le capital social de la maison-mère a évolué de 9 220 K€ à 8 420 K€.

#### Dissolution sans liquidation de la SARL ATELIERS NORMAND

Suite à un transfert de titres au préalable de MEDIA 6 SA en faveur de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND SAS le 15/09/2023, ATELIERS NORMAND SARL a été radiée le 05/12/2023 ; elle n'employait aucun salarié, et n'avait plus d'activité vis-à-vis de tiers hors Groupe depuis des années. Son patrimoine fut ainsi confondu avec celui de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND SAS.

MEDIA6 terminera au cours du premier semestre de l'exercice 2024/2025 l'équivalent de ce même processus à Hong-Kong pour dissoudre sa filiale devenue inactive MEDIA6 Asia Limited.

#### Rachat de bloc d'actions

MEDIA 6 SA a négocié de gré-à-gré le rachat d'un bloc de 249 366 de ses propres actions en février 2024 au cours de 9.50€. En conséquence, le franchissement des seuils de 90% et 95% de détention et de droits de vote a été déclaré par l'actionnaire majoritaire sur la place boursière.

#### Changement d'Administrateurs et de Commissaires aux comptes

A la suite des différentes instances des Comités d'Audit, Conseils d'Administration et Assemblées Générales concernées, au cours du semestre, Monsieur Alexandre Vasseur a repris le siège d'Administrateur de Madame Marie-Bernadette Vasseur, et l'actionnaire majoritaire VASCO SAS fut nommé nouvel Administrateur, représenté par Madame Chloé Vasseur.

Aussi, à la suite de ces instances, BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE fut nommé co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'EFICO racheté par FITECO qui fut écarté, et fut nommé EXCO & ASSOCIES commissaire aux comptes suppléant en remplacement de BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE.

#### Changement de Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration de MEDIA 6 SA a pris acte de la fin du mandat du Directeur Général Délégué, Monsieur Frédéric Lorfanfant, par notification le 18/06/2024 avec effet au 30/06/2024.

Le Conseil d'Administration a nommé nouvelle Directrice Générale Déléguée Madame Amandine Campos le 03/07/2024.

#### Contrôle fiscal MEDIA 6 SA

Un contrôle fiscal portant sur les exercices clos 2019-2021 et comptabilisé sur l'exercice précédent pour 478k€ a été décaissé sur cet exercice pour 481k€. Le redressement proposé est toujours lié au même fait générateur que sur les contrôles précédents, à savoir le formalisme lié à une société animatrice. Celui-ci, comme les précédents, fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale. A noter par ailleurs, des garanties fiscales furent délivrées par l'administration à MEDIA 6.

#### **Note 1.1 : Périmètre et méthode de consolidation**

Tous les états financiers des sociétés du Groupe qui figurent dans le périmètre sont intégrés globalement, le Groupe y exerçant un contrôle exclusif.

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intra groupe, sont totalement éliminés.

**PERIMETRE D'INTEGRATION DU GROUPE MEDIA 6**

<b>Sociétés</b>	<b>Adresse</b>	<b>RCS</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>MEDIA 6 SA</b>	<b>33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France</b>	<b>311 833 693</b>	<b>Mère</b>
<b><u>Sociétés de services</u></b>			
MEDIA 6 360	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	712 015 650	100.00%
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES <i>(fonds donné en location gérance)</i>	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	394 882 161	100.00%
<b><u>Sociétés de production et de commercialisation</u></b>			
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	413 902 214	100.00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	484 325 618	100.00%
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazarne	484 253 695	100.00%
MEDIACOLOR SPAIN	Aven. del progreso, n°30, Nave 2 - Poligono Ind. Els Garrofers - 08340 - Vilassar de Mar (Espagne)		99.92%
MEDIA 6 ASIA Ltd	Unit B, 19/F, Hillier Commercial Building 89-91 Wing Lok Street, Sheung Wan. Hong Kong		100.00%
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	21/F, on Hing building, 1on Hing Terrace Central, Hong Kong		100.00%
MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd	unit 1802 18/F, Billion Trade Centre, 31 Hung to Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong		100.00%
DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT LTD	Da Ni Village Dongguan, Shatian Town, Guangdong Province		100.00%
MEDIA 6 CANADA Inc.	313-455 rue Notre Dame E Montréal, Québec H2Y1C9, Canada		100.00%
MEDIA 6 IMG Inc. <i>(détenue à 100% par MEDIA 6 CANADA Inc.)</i>	313-455 rue Notre Dame E Montréal, Québec H2Y1C9, Canada		100.00%
MEDIA 6 ROMANIA	Gheorghe Grigore Cantacuzino 348 100301 - Ploiesti (Roumanie)		100.00%
MEDIA 6-ATELIERS NORMAND PORTUGAL	Travessa Coroçao de Jesus 92, 4590-370 Paroisse de Freamunde, Paços de Ferreira, Portugal		100.00%
<b><u>Sociétés à vocation immobilière</u></b>			
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	775 546 351	100.00%
MEDIASIXTE BOIS	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazarne	378 519 433	100.00%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	33, avenue du Bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	501 591 721	100.00%
MEDIASIXTE METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	727 380 230	100.00%

## PARTIE 2 : NOTES ANNEXES AU BILAN

### Note 2.0 : Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les comptes des sociétés étrangères (bilan et compte de résultat) ont été convertis au cours de change historique pour les capitaux propres, au cours de clôture en vigueur au 30 septembre 2024 pour les autres postes du bilan et au cours moyen annuel pour le compte de résultat. Cette évaluation des comptes financiers s'est traduite par la comptabilisation d'un écart de conversion dans les autres éléments du résultat global, de 268 K€.

Pour les sociétés françaises, il n'existe pas de risque de change dans la mesure où la totalité des achats et des ventes sont effectués en euros, le chiffre d'affaires à l'export étant lui-même réalisé en euros.

### Note 2.1 : Goodwill (Valeurs en K€)

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à cette date. Cf note 2.3.1 pour la méthodologie des tests de valorisation s'y afférant.

Sociétés	Montant net au 30/09/23	Montant net au 30/09/24
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	800	800
MEDIA 6 360	1 530	1 530
MEDIA 6 - IMG	12 381	12 381
<b>TOTAL</b>	<b>14 711</b>	<b>14 711</b>

Les tests n'ont pas déclenché d'évolution de ces valeurs. A noter sur l'acquisition IMG au Canada de 01/2020 : le goodwill correspondant aurait pu être impacté à la hausse par un complément de prix d'acquisition prévu au contrat en fonction des EBITDA calendaires 2020, 2021 et 2022, mais compte tenu des résultats, le résultat du calcul de la formule de ce complément de prix est de 0.

### Note 2.2 : Immobilisations incorporelles (Valeurs en K€)

Immobilisations incorporelles	30/09/23	+	-	30/09/24
Valeur brute	2 305	119	(293)	2 131
Amortissements et dépréciations	(2 076)	(149)	289	(1 936)
<b>TOTAL</b>	<b>229</b>	<b>(30)</b>	<b>(4)</b>	<b>195</b>

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels, amortis linéairement sur 36 mois.

## Note 2.3 : Immobilisations corporelles

### Méthode

En dehors des constructions et agencements des bâtiments d'exploitation en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises qui ont été évalués à la juste valeur au 1<sup>er</sup> octobre 2004 sur la base d'une expertise conduite par un cabinet indépendant reconnu, les immobilisations sont évaluées initialement à leur coût, diminué ensuite du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements retenus sont linéaires pour l'ensemble des actifs.

Les principales durées d'utilisation sont rappelées ci-après :

Postes de l'Actif	Durée
<b>Constructions</b>	
• Gros œuvre, structure	de 15 à 60 ans
• Toiture et couverture	de 5 à 40 ans
• Agencements	de 2 à 10 ans
<b>Machines</b>	de 5 à 10 ans
<b>Autres</b>	de 3 à 5 ans

### Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2022-2023 (Valeurs en K€)

Immobilisations corporelles	30/09/22	Acquisit.	Cessions	Reclass & autres (*)	30/09/23
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	1 423	0	0	0	1 423
Constructions	25 218	280	0	(400)	25 098
Matériel et outillage	25 046	161	(160)	141	25 188
Autres immobilisations corporelles	9 025	351	(22)	(100)	9 254
Immobilisations corporelles en cours	524	7	0	(505)	26
Avances et acomptes	0	144	0	0	144
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>61 236</b>	<b>943</b>	<b>(182)</b>	<b>(864)</b>	<b>61 133</b>
<b>Amortissements et Dépréciations</b>					
Terrains	(170)	(13)	0	0	(183)
Constructions	(14 178)	(1 461)	0	142	(15 497)
Matériel et outillage	(21 581)	(859)	156	218	(22 066)
Autres immobilisations corporelles	(6 796)	(601)	20	87	(7 290)
Immobilisations corporelles en cours	(58)	0	0	58	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(42 783)</b>	<b>(2 934)</b>	<b>176</b>	<b>505</b>	<b>(45 036)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	1 253	(13)	0	0	1 240
Constructions	11 040	(1 181)	0	(258)	9 601
Matériel et outillage	3 465	(698)	(4)	359	3 122
Autres immobilisations corporelles	2 229	(250)	(2)	(13)	1 964
Immobilisations corporelles en cours	466	7	0	(447)	26
Avances et acomptes	0	144	0	0	144
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>18 453</b>	<b>(1 991)</b>	<b>(6)</b>	<b>(359)</b>	<b>16 097</b>

dont IFRS16 acquisition constructions 280k€ (VB) et -1081k€ (Amort.)

(\*) dont écarts de conversion

**Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2023-2024 (Valeurs en K€)**

Immobilisations corporelles	30/09/23	Acquisit.	Cessions	Reclass & autres (*)	30/09/24
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	1 423	0	0	0	1 423
Constructions	25 098	2 314	(94)	(425)	26 893
Matériel et outillage	25 188	806	(255)	(340)	25 399
Autres immobilisations corporelles	9 254	1 056	(429)	(112)	9 769
Immobilisations corporelles en cours	26	6	0	(5)	27
Avances et acomptes	144	0	0	(1)	143
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>61 133</b>	<b>4 182</b>	<b>(778)</b>	<b>(883)</b>	<b>63 654</b>
<b>Amortissements et Dépréciations</b>					
Terrains	(183)	(11)	0	0	(194)
Constructions	(15 497)	(1 577)	83	229	(16 762)
Matériel et outillage	(22 066)	(893)	241	290	(22 428)
Autres immobilisations corporelles	(7 290)	(688)	429	93	(7 456)
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(45 036)</b>	<b>(3 169)</b>	<b>753</b>	<b>612</b>	<b>(46 840)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	1 240	(11)	0	0	1 229
Constructions	9 601	737	(11)	(196)	10 131
Matériel et outillage	3 122	(87)	(14)	(50)	2 971
Autres immobilisations corporelles	1 964	368		(19)	2 313
Immobilisations corporelles en cours	26	6	0	(5)	27
Avances et acomptes	144		0	(1)	143
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>16 097</b>	<b>1 013</b>	<b>(25)</b>	<b>(271)</b>	<b>16 814</b>

dont IFRS16 acquisition constructions 2196k€ (VB) et -1205k€ (Amort.)

(\*) dont écarts de conversion

**Crédit-bail et IFR16 (Valeurs en K€)**

Les biens en crédit-bail ou location longue durée font l'objet d'un retraitement et ont été portés dans les comptes d'actifs correspondants comme s'ils avaient été acquis en pleine propriété, le solde restant dû ayant été porté au passif. Les loyers sont répartis entre le remboursement de dette et une charge d'intérêt ; les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire selon les durées fixées par le groupe. Ces biens ne sont que des immeubles hébergeant des sites industriels à l'étranger pour des droits d'utilisation sur l'exercice de 1 356 K€. Les durées sont calées sur celles des baux à durée déterminée sans prolongation. Les taux retenus sont basés sur le taux marginal d'endettement différencié par pays. Au 30 septembre 2024, l'application de la norme IFRS16 a fait l'objet d'un retraitement à l'actif de 8 325 K€ et un amortissement de 1205K€.

**Note 2.3.1 : Tests de valorisation des actifs immobilisés**

Des tests de valorisation sont pratiqués par Unités Génératrices de Trésorerie (entités juridiques en France et à l'étranger) pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les goodwill. Certaines UGT auxquelles aucun goodwill n'est affecté sont identiquement testées. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de cession, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés sur 5 ans par ces actifs, avec prise en compte d'une valeur terminale et d'un taux de croissance de 1%, sachant que les indices de perte de valeur principaux sont les évolutions de prévision de chiffre d'affaires et l'environnement économique qui influe sur le taux d'actualisation. Pour ce dernier, la revue de principe a fait évoluer le taux d'actualisation sur l'UGT IMG Canada de 8.9% fin d'exercice précédent à 9.1%, et de 8.7% à 9.1% sur toutes les autres, du fait des taux de base, ce qui n'a pas entraîné de déclenchement de dépréciation l'exercice, et ceci sur aucune des UGT.

La tendance relative aux hypothèses de chiffre d'affaires est cohérente avec les dernières estimations budgétaires et à moyen terme, qui tiennent compte des réalisations enregistrées sur les exercices précédents. Les taux de marge opérationnels pris en compte sont cohérents avec les taux de marge constatés. Ces derniers plans d'affaires montrent pour le Canada un rapprochement de la valeur à tester vers la valeur d'entreprise. Les tests de sensibilité dans le cas d'espèce montrent qu'une baisse de CA de plus de 5% ou de marge brute de plus de 1.5 point dans la durée enclencherait une dépréciation. Sur les autres UGT et l'hypothèse opérationnelle clé que constitue le niveau de chiffre d'affaires, il faudrait une baisse de 6% sur PLV et 17% sur MEDIA6 360.

La valeur finale est égale à la rente du dernier free cash-flow actualisé à l'infini avec ou sans croissance. La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation ou du taux de croissance ne remet pas en cause ces valeurs, pour chacune des UGT du groupe.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction du Groupe sur la base des informations filiales remontées.

Par ailleurs, lorsque les actifs immobilisés sont portés par une société immobilière du Groupe, le test de valorisation est réalisé en regroupant dans l'UGT la société opérationnelle et la société immobilière qui porte les actifs.

#### **Note 2.4 : Autres actifs financiers**

Ce poste comprend depuis 2020 une caution MEDIA 6 versée de 250 K€ et de 150 K€ en 2022 à la BPI lors de la mise en place des emprunts correspondant, 115 K€ de titres, et 94 K€ de prêts et cautionnements d'exploitation.

#### **Note 2.5 : Stocks et en cours**

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Les critères retenus pour déprécier les stocks sont ceux couramment admis et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient enregistré.

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. La valorisation est établie sur la base des coûts de production.

La société conçoit et fabrique des produits spécifiques pour chacun de ses clients. Il n'existe donc pas de « catalogue produits » ni de « tarif produits » remis aux clients. Chaque marché est négocié sous forme d'appel d'offres en tenant compte du prix des matières premières au moment de la négociation avec le client. Le prix remis au client est garanti pour une période équivalente à la garantie de prix fournie par les fournisseurs. Il n'existe donc pas de risque prix matière.

<b>Stocks et en-cours de production</b>	<b>30/09/23</b>	<b>30/09/24</b>
Matières premières	3 168	3 486
En-cours de production	2 010	2 037
Produits finis	5 644	6 928
Marchandises	130	101
<b>Total stocks bruts</b>	<b>10 952</b>	<b>12 552</b>
Matières premières	(555)	(437)
En-cours de production	0	0
Produits finis	(240)	(130)
Marchandises	(82)	(80)
<b>Total dépréciations</b>	<b>(877)</b>	<b>(647)</b>
<b>Total stocks nets</b>	<b>10 075</b>	<b>11 905</b>

La relative détérioration du poste de bilan stocks par rapport au -9.9% d'activité est due au nombre d'affaires supérieur géré pour un niveau équivalent de chiffre d'affaires.

**Note 2.6 : Créances clients et autres débiteurs (Valeurs en K€)**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont à moins d'un an. Une dépréciation ou perte de valeur est constatée dans le cas où un litige ou une perte de crédit est attendue selon la norme IFRS 9.

Créances clients et autres créances	30/09/23	30/09/24
Créances clients ( <i>brutes</i> )	18 322	15 799
Dépréciations	(81)	(131)
<b>Créances clients (<i>nettes</i>)</b>	<b>18 241</b>	<b>15 668</b>
<b>Créances sur personnel et organismes sociaux</b>	<b>106</b>	<b>52</b>
<b>Créances fiscales</b>	<b>1 916</b>	<b>1 805</b>
Autres créances ( <i>brutes</i> )	951	775
Dépréciations	0	0
<b>Autres créances (<i>nettes</i>)</b>	<b>951</b>	<b>775</b>
<b>Total créances clients et autres débiteurs (<i>nettes</i>)</b>	<b>21 214</b>	<b>18 300</b>

La baisse du poste clients est corrélée à la baisse du chiffre d'affaires de 10.7% et de la saisonnalité en fin d'exercice. Les pertes de crédit clients sont faibles du fait de nos secteurs de clientèle et des enquêtes financières systématiquement établies à chaque affaire. Lorsque survient néanmoins un indice de perte de crédit, le taux de provisionnement est établi au cas par cas.

Les échéances des créances clients au 30 septembre 2024 s'analysent comme suit :

Échéances créances clients	30/09/23	30/09/24
Non échu	16 112	13 191
Echu de 1 à 90 jours	2 104	2 374
Echu de 91 à 180 jours	28	91
Echu de 181 à 360 jours	0	0
Echu > 360 jours	78	143
<b>Total créances clients (<i>brutes</i>)</b>	<b>18 322</b>	<b>15 799</b>

**Note 2.7 : Autres actifs non courants et courants (Valeurs en K€)**

Autres actifs non courants	30/09/23	30/09/24
Créance d'impôt	10	6
Autres actifs à long terme	0	0
<b>Total autres actifs non courants</b>	<b>10</b>	<b>6</b>

La créance d'impôt se compose de :

- Un crédit d'impôt de filiales étrangères pour 6 K€.

Créances d'impôt et autres actifs courants	30/09/23	30/09/24
Créance d'impôt	0	56
Prêts et cautionnement à moins d'un an	79	64
Charges constatées d'avance	973	626
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>1 052</b>	<b>746</b>

Les charges constatées d'avance sont :

- Des charges diverses de fonctionnement se rapportant à la période suivante
- Des en-cours de production comptabilisés à l'avancement d'un montant de 78K€

**Note 2.8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie (Valeurs en K€)**

Trésorerie et équivalents de trésorerie	30/09/23	30/09/24
Titres de placement et intérêts courus	337	0
Trésorerie	8 724	2 861
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>9 061</b>	<b>2 861</b>

Les titres de placement étaient constitués de parts sociales dans une de nos banques pour la filiale dissoute sans liquidation Ateliers Normand SARL.

La trésorerie excédentaire est placée autant que possible en comptes à terme ou en comptes courants bancaires rémunérés, sa baisse est principalement due au recul du résultat, au rachat d'actions, aux investissements tel qu'analysé dans les notes annexes au TFT plus haut.

**Note 2.9 : Capitaux propres**

Au 30 septembre 2024, le capital social de 8 420 K€ est composé de 2 631 250 actions d'une valeur nominale de 3,20 €, de même catégorie et entièrement libérées.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2024, la société MEDIA 6 détenait 257 701 actions en propre au 30 septembre 2024 comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant de 2 462K€.

**Note 2.10 : Passifs financiers**

Trois emprunts bancaires conclus en 2019 figurent en passifs financiers pour un total de 16 000 K€ pour l'acquisition d'IMG.

Trois autres emprunts bancaires furent conclus en 2020 au titre du PGE pour 6 000 K€ en raison de la crise sanitaire. 2 ont été remboursés pour 3 000 K€ sur les exercices précédents, le dernier pour 3 000 K€ l'a été en juillet 2023. Un contrat d'emprunt a été souscrit le 31 décembre 2021 auprès de BPIFrance pour 3 000 k€.

Les concours bancaires court-terme d'exploitation de 471 K€ doivent être rapprochés des disponibilités inscrites à l'actif pour 2 861 K€ afin d'apprécier la trésorerie nette court terme positive de 2 390K€ du Groupe à la clôture de l'exercice.

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA). Figure en fin d'annexe le tableau détaillé par emprunt avec montant initial, taux, durée et capital restant dû à date.

**Variation des passifs financiers (Valeurs en K€)**

Passif non courants	30/09/23	+	-	Reclass.	30/09/24
Emprunts auprès d'établissements de crédit	9 034	0	0	(3 305)	5 729
Emprunts (IFRS 16)	1 875	2 196	(140)	(1 015)	2 916
Autres emprunts et dettes assimilées	220	0	0		220
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>11 129</b>	<b>2 196</b>	<b>(140)</b>	<b>(4 320)</b>	<b>8 865</b>

Passifs courants	30/09/23	+	-	Reclass.	30/09/24
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 176	0	(3 176)	3 305	3 305
Emprunts (IFRS 16)	1 097		(1 284)	1 015	828
Concours bancaires	191	471	(191)	0	471
Autres emprunts et dettes assimilées	2	0	(2)	0	
Intérêts courus sur emprunts	14	10	(13)	0	11
<b>Total Passifs courants</b>	<b>4 480</b>	<b>481</b>	<b>(4 666)</b>	<b>4 320</b>	<b>4 615</b>

**Echéancier des passifs financiers (Valeur en K€)**

Nature des passifs financiers	30/09/24	Échéance		
		- 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts bancaires à taux fixes	9 034	3 305	5 729	0
Emprunts (IFRS 16)	3 744	828	2 494	422
Autres emprunts et dettes assimilées	220	0	220	0
Banques créditrices	471	471	0	0
Intérêts courus sur emprunts	11	11	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 480</b>	<b>4 615</b>	<b>8 443</b>	<b>422</b>

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA).

Les passifs financiers par année se décomposent comme suit :

	du 01/10/24 au 30/09/25	du 01/10/25 au 30/09/26	du 01/10/26 au 30/09/27	du 01/10/27 au 30/09/28	du 01/10/28 au 30/09/29	du 01/10/29 au 30/09/30	du 01/10/30 au 30/09/31	du 01/10/31 au 30/09/32	Total
Emprunts banc. à taux fixe - nominal	3 305	3 321	2 408	0					9 034
Emprunts banc. à taux fixe - intérêts	11	0	0	0					11
Emprunt IFRS16 - nominal	828	743	546	534	341	331	321	100	3 744
Autres emprunts et dettes assimilés	0	220	0	0					220
Banques créditrices	471	0	0	0					471
<b>TOTAL</b>	<b>4 615</b>	<b>4 284</b>	<b>2 954</b>	<b>534</b>	<b>341</b>	<b>331</b>	<b>321</b>	<b>100</b>	<b>13 480</b>

**Note 2.11 : Changements climatiques**

Ceux-ci n'ont pas d'impact sur les états financiers.

## RISQUES

### Risque de taux d'intérêt

Les emprunts du Groupe essentiellement contractés et enregistrés dans les comptes de MEDIA 6 SA sont soit à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois, soit à taux fixe. Au 30 septembre 2024, tous les emprunts contractés résiduels sont à taux fixe.

### Risque de liquidité

Un emprunt est encadré par des ratios financiers usuels à respecter (« covenants »). Cf liste détaillée des emprunts en dernière page de l'annexe. Cf aussi partie IV dépendance à certains risques (« risque de liquidité »).

### Risque de change

Le Groupe MEDIA 6 est peu exposé aux risques de change compte tenu de la prépondérance de l'euro dans les volumes d'achats et de ventes.

Les filiales qui sont localisées en dehors de la zone euro - MEDIA 6 ROMANIA, MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd, MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd, Media 6 IMG - et qui peuvent être amenées à enregistrer à l'échelle locale des écarts de change non négligeables demeurent toutefois non significatives de ce point de vue à l'échelle du Groupe.

En tout état de cause, si les circonstances l'exigent, des couvertures spécifiques sont constituées sur la base des parités contractuelles tant à l'achat (fournisseurs) qu'à la vente (clients) dès lors qu'un risque potentiel est identifié, ce qui n'est pas le cas au 30/09/2024.

### Risque clients

Le risque de non-recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la qualité de signature de sa clientèle, et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont 1 seul dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé (11.2% en l'occurrence).

## Note 2.12 : Engagements envers le personnel et autres provisions (Valeurs en K€)

### Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 67 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	41,11%
Actualisation	4.10% au 30/09/23 et 3.20% au 30/09/24 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie (table de mortalité INSEE 2014) et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Ce calcul tient compte de la nouvelle loi sur les départs à la retraite.

A partir de ces hypothèses, l'impact annuel enregistré en résultat courant se décompose comme suit :

- Coût des services rendus : -93 K€
- Coût financier : -56 K€
- Impact des entrées de l'exercice : -8 K€
- Impact des sorties de l'exercice : +165 K€

Soit un produit de 8 k€.

Les écarts actuariels retraités en réserves pour -70 k€ se décomposent comme suit :

- Impact des variations actuarielles : -70 K€

Soit au total, une variation de -62 K€.

Aucune provision n'a été constituée pour les filiales étrangères, ces dernières n'ayant aucune obligation légale ou constructive en la matière.

#### Variation des engagements envers le personnel (Valeurs en K€)

Engagements envers le personnel	30/09/23	+	-	30/09/24
Provisions indemnités de départ à la retraite	1 268	62	0	1 330
<b>Total engagements envers le personnel</b>	<b>1 268</b>	<b>62</b>		<b>1 330</b>

#### Variation des autres provisions (Valeurs en K€)

Autres provisions	30/09/23	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/24
			Utilisat.	Reprise	
Provisions pour litiges & charges	28	287	(28)	165	452
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour risques sociaux	324	38	(175)	(15)	172
<b>Sous-total Non courant</b>	<b>352</b>	<b>325</b>	<b>(203)</b>	<b>150</b>	<b>624</b>
Provisions pour charges (<1an)	202	0	0	(202)	0
Provisions pour litiges (< 1 an)	0	0	0	0	0
Provisions pour risques sociaux (< 1 an)	0	0	0	0	0
Provisions pour restructuration (< 1 an)	0	0	0	0	0
<b>Sous-total Courant</b>	<b>202</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(202)</b>	
<b>Total autres provisions</b>	<b>554</b>	<b>325</b>	<b>(203)</b>	<b>(52)</b>	<b>624</b>

Pour les risques sociaux ou charges, les provisions constituées correspondent à notre meilleure estimation étayée.

#### Autres passifs non courants

Autres passifs non courants	30/09/23	+	-	30/09/24
Provision pour dette d'impôts	0	0	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
<b>Total passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Note 2.13 : Dettes fournisseurs et autres créditeurs** (Valeurs en K€)

Les dettes fournisseurs et des autres créditeurs sont à moins d'un an.

<b>Dettes fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>30/09/23</b>	<b>30/09/24</b>
Fournisseurs	9 083	9 634
Dettes sur acquisitions d'actifs	0	0
Dettes sociales	3 889	3 543
Dettes fiscales	2 586	1 697
Dividendes à payer	0	0
Autres dettes	4 704	4 740
<b>Total dettes fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>20 262</b>	<b>19 614</b>

La hausse du poste fournisseurs est due à un nombre de productions en cours supérieur le jour du bilan annuel ; ainsi l'impact de la saisonnalité l'emporte ici sur la baisse d'activité sur l'exercice 2024.

**Note 2.14 : Autres passifs courants** (Valeurs en K€)

<b>Autres passifs courants</b>	<b>30/09/23</b>	<b>30/09/24</b>
Produits constatés d'avance (PCA)	2 548	1 750
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>2 548</b>	<b>1 750</b>

Les en-cours de production comptabilisés à l'avancement sont de 855K€ versus 1656K€ à la clôture précédente. Ils proviennent de nos activités comptabilisées à l'avancement.

Par ailleurs, certaines conditions de vente incoterms ne permettent pas la reconnaissance du chiffre d'affaires dès facturation, générant ainsi un PCA.

**Note 2.15 : Informations sectorielles**

**Éléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2023 (Valeurs en K€)**

<b>ELEMENTS D'ACTIF</b>	<b>Production</b>	<b>Services</b>	<b>Total au 30/09/23</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	13 182	1 530	14 712
Immobilisations incorporelles	66	164	230
Immobilisations corporelles	7 746	8 351	16 097
Impôts différés	378	273	651
Autres actifs non courants	10	0	10
Actifs non courants financiers	131	485	616
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	9 813	262	10 075
Clients et autres débiteurs	18 754	2 460	21 214
Créances d'impôt et autres actifs courants	763	289	1 052

<b>ELEMENTS DE PASSIF</b>	<b>Production</b>	<b>Services</b>	<b>Total au 30/09/23</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs financiers non courants	2 095	9 034	11 129
Engagements envers le personnel	659	609	1 268
Autres provisions	287	65	352
Impôts différés	15	1 089	1 104
Autres passifs non courants	0	0	0
<b>Passifs courants</b>			
Passifs financiers courants (moins d'un an)	1 099	3 381	4 480
Provisions (part à moins d'un an)	202	0	202
Fournisseurs et autres créditeurs	15 654	4 608	20 262
Dettes d'impôt	245	203	448
Autres passifs courants	1 925	623	2 548

**Eléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2024 (Valeurs en K€)**

<b>ELEMENTS D'ACTIF</b>	<b>Production</b>	<b>Services</b>	<b>Total au 30/09/24</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	13 182	1 530	14 712
Immobilisations incorporelles	104	91	195
Immobilisations corporelles	8 857	7 956	16 813
Impôts différés	596	275	871
Autres actifs non courants	6	0	6
Actifs non courants financiers	146	464	610
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	11 208	697	11 905
Clients et autres débiteurs	15 787	2 513	18 300
Créances d'impôt et autres actifs courants	456	289	745

<b>ELEMENTS DE PASSIF</b>	<b>Production</b>	<b>Services</b>	<b>Total au 30/09/24</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs financiers non courants	3 136	5 729	8 865
Engagements envers le personnel	670	660	1 330
Autres provisions	573	50	623
Impôts différés	7	934	941
Autres passifs non courants	0	0	0
<b>Passifs courants</b>			
Passifs financiers courants (moins d'un an)	849	3 766	4 615
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	15 263	4 351	19 614
Dettes d'impôt	0	210	210
Autres passifs courants	1 354	396	1 750

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2023 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets	1	0	1
Autres immobilisations incorporelles	28	35	63
Immobilisations incorporelles en cours	17	17	34
Avances et acomptes	0	0	0
<b>Sous-Total immobilisations incorporelles</b>	<b>46</b>	<b>52</b>	<b>98</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions	280	0	280
Matériel et outillage	139	22	161
Autres immobilisations corporelles	302	49	351
Immobilisations corporelles en cours	7	0	7
Avances et acomptes	144	0	144
<b>Sous-Total immobilisations corporelles</b>	<b>872</b>	<b>71</b>	<b>943</b>
<b>Total Investissements</b>	<b>918</b>	<b>123</b>	<b>1 041</b>

(\*) total 1 041 K€ dont IFRS 16 pour 280 K€, soit 761 K€ d'investissements classiques hors contrats de locations.

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2024 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets	5	0	5
Autres immobilisations incorporelles	66	48	114
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0
<b>Sous-Total immobilisations incorporelles</b>	<b>71</b>	<b>48</b>	<b>119</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions	2 196	118	2 314
Matériel et outillage	806	0	806
Autres immobilisations corporelles	935	121	1 056
Immobilisations corporelles en cours	6	0	6
Avances et acomptes	0	0	0
<b>Sous-Total immobilisations corporelles</b>	<b>3 943</b>	<b>239</b>	<b>4 182</b>
<b>Total Investissements</b>	<b>4 014</b>	<b>287</b>	<b>4 301</b>

(\*) total 4 301 K€ dont IFRS 16 pour 2 196 K€, soit 2 105 K€ d'investissements classiques hors contrats de locations.

**Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2023** (Valeurs en K€)

	<b>Production</b>	<b>Services</b>	<b>Total</b>
Immobilisations incorporelles	(22)	(112)	(134)
Immobilisations corporelles	(2 315)	(619)	(2 934)
<b>Total Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(2 337)</b>	<b>(731)</b>	<b>(3 068)</b>

**Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2024** (Valeurs en K€)

	<b>Production</b>	<b>Services</b>	<b>Total</b>
Immobilisations incorporelles	(27)	(121)	(148)
Immobilisations corporelles	(2 546)	(623)	(3 169)
<b>Total Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(2 573)</b>	<b>(744)</b>	<b>(3 317)</b>

## PARTIE 3 : NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

### Note 3.0 : Chiffre d'affaires

#### Méthode de reconnaissance du Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée :

- soit à la livraison des produits (base Ex-Works - départ usine ou entrepôt, ou DAP-DDP hors TVA au départ de l'Asie notamment), ce qui constitue la très grande majorité de nos affaires, des secteurs (définis plus bas) Production ou Services ;
- soit à l'avancement pour les prestations de Services ou Production se déroulant sur un temps long et contractualisées comme telle, notamment pour un client spécifique du secteur Production en contrats à long terme pluriannuels.

Pour les contrats à long terme, le pourcentage d'avancement correspond aux montants aux transferts de propriété successifs dont les travaux ont été réalisés et recettés par le client. A noter :

- Les produits enregistrés sur ce type de contrats au 30 septembre 2024 s'élèvent à 9 867 K€.
  - Les actifs sur contrats au 30/09/2024 comprennent 1 236 K€ d'avances (vs 1 172 K€ en 2023), des créances à recevoir pour 1 308K€ (vs 2049 K€ en 2023), 179 k€ facture à établir versus 0 en N-1.
  - Les passifs sur contrats comprennent en charges constatées d'avance 78 K€ (vs 366 K€ en 2023), en produits constatés d'avance 855 K€ (vs 1 676 K€ en 2023). Du solde d'ouverture s'est matérialisé 1 185 K€ de CA sur 2024.
  - Les en-cours de production restent minimales à 78 K€ (vs 248 K€ en 2023).
- Ces variations sont largement liées aux cycles des contrats plus ou moins avancés au 30/09 de chaque année.

Dans l'éventualité de pertes à terminaison, une provision est constituée. Au 30 septembre 2024, une provision a été constatée pour 287 k€.

#### Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs d'activités (Valeurs en K€)

Les principes de classement des différentes activités du Groupe par secteurs sont les suivants :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux
- Mèches et mèches.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires par secteurs d'activité	30/09/23	30/09/24
Secteur Production	87 819	76 723
Secteur Services	10 779	11 316
<b>TOTAL</b>	<b>98 598</b>	<b>88 039</b>

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	30/09/23	30/09/24
France	53 846	53 134
Europe (hors France)	2 261	3 778
Reste du monde	42 491	31 127
<b>TOTAL</b>	<b>98 598</b>	<b>88 039</b>

Le chiffre d'affaires « Reste du monde » comprend les filiales en Chine et Canada.

**Note 3.1 : Résultats par secteurs d'activité****Résultat Opérationnel** (Valeurs en K€)

Résultats Opérationnels	30/09/23	30/09/24
Secteur Production	2 508	(3 087)
Secteur Services	3 135	3 715
<b>TOTAL</b>	<b>5 643</b>	<b>628</b>

**Résultat Nets** (Valeurs en K€)

Résultats Nets	30/09/23	30/09/24
Secteur Production	1 484	(3 514)
Secteur Services	2 622	3 608
<b>TOTAL</b>	<b>4 106</b>	<b>94</b>

**Note 3.2 : Charges de personnel** (Valeurs en K€)

Charges de personnel	30/09/23	30/09/24
Salaires	(22 038)	(21 863)
Charges sociales	(5 988)	(6 251)
Frais d'intérim	(3 519)	(3 225)
Participation	0	0
Dotations nettes engagements de retraite	12	8
<b>TOTAL</b>	<b>(31 533)</b>	<b>(31 331)</b>

**Note 3.3 : Dotations aux amortissements et provisions** (Valeurs en K€)

Dotations aux amortissements	30/09/23	30/09/24
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(134)	(149)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (*)	(2 934)	(3 169)
<b>Dotations aux amortissements des immobilisations</b>	<b>(3 068)</b>	<b>(3 318)</b>

(\*) dont 1205 K€ en 2024 ( 1054 K€ en 2023) d'impact IFRS16

Dotations nettes aux provisions	30/09/23	30/09/24
Dotations aux provisions pour litiges salariaux	284	152
Dotations aux provisions pour autres litiges ou charges	225	(222)
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	209	135
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>718</b>	<b>65</b>
Reprises / utilisations sur provisions pour litiges salariaux	0	0
Reprises / utilisations sur provisions pour autres litiges	0	0
Reprises / utilisations sur dépréciations des actifs circulants	0	0
<b>Reprises / utilisations sur provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>718</b>	<b>65</b>

Les reprises de provisions utilisées ont été positionnées en déduction des charges comptabilisées de même nature dans le compte de résultat, et constituent exactement la différence avec ces tableaux 3.3 et 3.4.

**Note 3.4 : Autres produits et charges d'exploitation** (Valeurs en K€)

Autres produits et charges d'exploitation	30/09/23	30/09/24
Autres charges d'exploitation	(137)	(74)
Autres produits d'exploitation	60	69
<b>Total autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>(77)</b>	<b>(5)</b>

**Note 3.5 : Autres produits et charges opérationnels** (Valeurs en K€)

Autres produits et charges opérationnels	30/09/23	30/09/24
Dotation nette aux provisions pour charges non récurrentes	0	0
Charges non récurrentes	0	0
Produits non récurrents	0	0
Crédit d'impôt sur exercices antérieurs	0	0
<b>Total Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Note 3.6 : Coût de l'endettement financier net / Autres produits et charges financiers**

La gestion de trésorerie est centralisée par la holding MEDIA 6 SA. Chaque filiale dispose d'un compte courant rémunéré en fonction du taux du marché sur lequel MEDIA 6 SA place ses excédents et approvisionne ses insuffisances (sauf pour les emprunts antérieurement conclus par les entreprises nouvellement rachetées). Seul l'excédent global de trésorerie (ou l'insuffisance globale) est placé ou emprunté par la holding sur le marché. Des écarts de change défavorables sont issus de positions bilancielle évoluant en devises étrangères.

**Note 3.7 : Impôt sur les bénéfices** (Valeurs en K€)

Impôt sur les bénéfices	30/09/23	30/09/24
Impôt sur les résultats	(1 045)	(310)
Charges / Produits intégration fiscale	0	0
Impôts différés	(57)	242
<b>Total impôt sur les bénéfices</b>	<b>(1 102)</b>	<b>(68)</b>

L'impôt sur les sociétés a été calculé à 26.5% sur une partie du résultat fiscal.

L'impôt sur les résultats des sociétés étrangères a été comptabilisé au 30/09/2024 au taux en vigueur dans chacun des pays concernés.

**Note 3.8 : Impôts différés** (Valeurs en K€)

Les impôts différés en consolidation résultent des retraitements et éliminations pratiqués, et des différences temporelles apparaissant entre les bases comptables et les bases fiscales. Ils sont évalués en utilisant les règles fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la clôture. Les impôts différés actifs s'élèvent à 871 K€ et les impôts différés passifs à 941 K€. La variation de l'impôt différé comptabilisée au compte de résultat annuel se traduit par une charge de 242 K€. L'activation des impôts différés actifs a été effectuée en tenant compte des perspectives de résultats des deux prochains exercices. Il est par ailleurs précisé que les déficits ne sont pas activés sur les filiales étrangères.

Impôts différés actifs (en K€)	30/09/23	Variations			30/09/24
		Réserves	Résultat	Reclasst	
Différences temporelles (social vs fiscal)	249	0	14	31	294
Elimination résultats internes	0	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	(65)	0	13	0	(52)
Activation de reports déficitaires	43	0	(40)	0	3
Rappels et crédits d'impôts antérieurs	0	0	0	0	0
Fonds de commerce	42	0	0	0	42
Dépréciation des actions propres	0	0	163	(163)	0
Indemnités de fin de carrière	82	0	(16)	5	71
IFRIC 21	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	296	182	31	0	509
Autres	4	0	0	0	4
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>651</b>	<b>182</b>	<b>165</b>	<b>(127)</b>	<b>871</b>

Impôts différés passifs (en K€)	30/09/23	Variations			30/09/24
		Réserves	Résultat	Reclasst	
Différences temporelles (social vs fiscal)	(91)	0	(2)	31	(62)
Indemnités de fin de carrière	(4)	0	2	5	3
Amortissements dérogatoires	91	0	(6)	0	85
Rééval. constructions (immob. corporelles)	996	0	(32)	0	964
Crédit bail	(56)	0	3	0	(53)
IFRIC 21	1	0	(3)	0	(2)
Dépréciation des actions propres	163	0	0	(163)	0
Autres	4	41	(39)	0	6
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>1 104</b>	<b>41</b>	<b>(77)</b>	<b>(127)</b>	<b>941</b>

#### Analyse et variation du taux de l'impôt sur les sociétés (Valeurs en K€)

Taux de l'impôt sur les sociétés	30/09/23	30/09/24
Résultat net consolidé	4 106	94
Impôt sur les bénéfices	(1 102)	(68)
<b>Résultat net consolidé imposable</b>	<b>5 208</b>	<b>162</b>
<b>Impôts sur les sociétés théorique</b>	<b>(1 380)</b>	<b>(43)</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun</b>	<b>26,50%</b>	<b>26,50%</b>
Différences permanentes	(256)	(177)
Déficits reportables non activés	268	41
Bénéfices non taxés car imputés sur déficits antérieurs non activés		
Ecart de taux d'imposition	266	111
<b>Impôt sur les sociétés comptabilisé</b>	<b>(1 102)</b>	<b>(68)</b>
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>(21,16%)</b>	<b>(41,98%)</b>

#### Note 3.9 : Résultat par action (Valeurs en €)

Le résultat par action est calculé par rapport au résultat part du Groupe. il n'y a pas d'instruments dilutifs en N et N-1.

Résultat par action retraité des actions auto-détenues (*)	30/09/23	30/09/24
Résultat net consolidé (part du Groupe, en K€)	4 106	94
Nombre moyen d'actions	2 623 185	2 373 549
<b>Résultat net par action de base</b>	<b>1,57</b>	<b>0,04</b>
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	2 623 185	2 373 549
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>1,57</b>	<b>0,04</b>

(\*) nombre d'actions auto-détenues retiré du nombre moyen d'actions = 257701 sur un total de 2631250 actions

### Note 3.10 : Effectifs

Au 30/09/2024, le Groupe MEDIA 6 emploie 618 personnes en ETP.  
Les principes de classement des différentes activités du Groupe sont décrits en note 3.0.

Secteurs d'activités	30/09/23	30/09/24
Secteur Production	578	559
Secteur Services	59	59
<b>Total Effectifs</b>	<b>637</b>	<b>618</b>

Soit -3.5%. Il est rappelé que la répartition des effectifs par secteurs d'activités présentée ci-dessus traduit une situation ponctuelle arrêtée au 30/09/2024. La variation d'activité au cours de l'exercice a corrélativement entraîné, spécialement en ce qui concerne le secteur production, un ajustement des effectifs. Le nombre de salariés n'a donc pas nécessairement été toujours le même au cours de la période écoulée. Ci-après sont indiqués les effectifs moyens annuels mesurés en équivalent temps plein (ETP) :

Effectifs	Moyenne 2023	Moyenne 2024
Personnel sous contrat CDI ou CDD	558	548
Intérim	80	72
<b>Total Effectifs moyens (ETP)</b>	<b>638</b>	<b>620</b>

Soit -2.8% en moyenne annuelle ETP

### Note 3.11 : Autres informations

#### Mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 364 K€. Elle était de 403 K€ pour le précédent exercice.

Il est par ailleurs précisé que la rémunération du Directeur Général Délégué se décompose en une partie fixe représentant 69% environ de la rémunération totale, et en une partie variable à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel consolidé du Groupe pour l'exercice concerné. A 100% d'atteinte de cet objectif cette partie variable représente 31% de la rémunération totale. Il dispose par ailleurs d'un véhicule de fonction.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Au 30 septembre 2024, la charge consolidée relative aux honoraires des commissaires aux comptes intervenant pour l'ensemble des filiales du Groupe (y compris la consolidation) s'élevait à 212,3 K€. La charge correspondante de l'exercice précédent s'établissait à 272,6K€ (première année d'étendue de nouvelles diligences réglementaires).

(en milliers d'euros)	Grant Thornton		Efico-Fiteco		Borel & Assoc.
	2024	2023	2024	2023	2024
<b>Audit</b>					
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :					
Émetteur	34.8	73.9	3.3	45.9	40.4
Filiales intégrées globalement	33.3	34.8	42.2	41.2	0.0
<b>Services autres que la certification des comptes :</b>					
Émetteur	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0
Filiales intégrées globalement	0.0	0.0	0.0	3.9	0.0
<i>dont juridique, fiscal, social</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total</b>	<b>68.1</b>	<b>113.7</b>	<b>45.5</b>	<b>91.0</b>	<b>40.4</b>

Les autres services niveau audit concernent MAZARS en Chine 26.2K€ et KPMG au Canada 32.1K€.

#### **Suivi du contrôle fiscal 2013-2015 - Media 6 SA**

Il est rappelé qu'à la clôture au 30 septembre 2017, une provision de 792 K€ a été constituée en regard de sommes réclamées par l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Ce montant a été réglé. Nos conseils juridiques estiment que les rappels notifiés sont contestables et espèrent un abandon des sommes en litige.

#### **Suivi du contrôle fiscal 2015-2018 - Media 6 SA**

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019, à laquelle la société a répondu le 07/02/2020, a été réémise le 10/09/2020, et mise en recouvrement en 2 fois les 20/05/2021 et 15/09/2021 pour 1 080 K€, comptabilisés en charges sur l'exercice 2020/2021.

#### **Suivi du contrôle fiscal 2019-2021 - Media 6 SA**

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01/10/2018 au 30/09/2021. Une provision fut constituée en 09/2023 pour 478 K€ et le règlement de 481 K€ fut effectué pendant l'exercice clôturé 2024.

Ces 3 contrôles au fait générateur unique portant sur le formalisme lié à une société animatrice font l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

### **PARTIE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Pas d'événement significatif.

Perspectives du Groupe MEDIA 6 : Le carnet de commandes continue à se réduire. Un plan d'actions de réduction du point d'équilibre et de productivité industrielle est entrepris pour limiter l'impact sur la rentabilité.

### **PARTIE 5 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### **Cautions accordées par MEDIA 6 SA**

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 10 000.00 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 3 896 867 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 194 844 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 2 182 835 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 109 142 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 2 693 000 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 134 650 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 4 145 752.83 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 207 288 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 667 625.86 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 33 382 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 871 606.26 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 43 581 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 3 246 000 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 324 600 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 4 651 021.62 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 465 104 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 14).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 4 434 688 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 443 470 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 21).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 2 063 260 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 206 328 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 16).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 4 229 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 422 900 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 27).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 686 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 68 600 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 30).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 883 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 88 300 €.

### Engagements de crédit bail

Voir note 2.3 de l'Annexe sur les comptes consolidés.

### Clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA. Des exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Valeurs nettes comptables au 30/09/2024		Échéances	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
<b>Emprunts à moyen terme</b>			
<b>MEDIA 6 SA (HSBC)</b> <b>Emprunt 6 000 K€</b> Souscrit 12-2019 à 1.00% fixe Durée : 90 mois	2 623 K€	15/07/27	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
<b>MEDIA 6 SA (BPI)</b> <b>Emprunt 5 000 K€</b> Souscrit 12-2019 à 0.95% fixe Durée : 84 mois	1 964 K€	30/06/27	Néant
<b>MEDIA 6 SA (CE)</b> <b>Emprunt 5 000 K€</b> Souscrit 12-2019 à 1.00% fixe Durée : 90 mois	2 197K€	05/07/27	Néant
<b>MEDIA 6 SA (BPI)</b> <b>Emprunt 3 000 k€</b> Souscrit 12-2021 à 0.54% fixe Durée : 60 mois	2 250 K€	31/12/26	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>9 034 K€</b>		

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2024

## **Media 6**

Société Anonyme  
au capital de 8 420 000 €  
33 avenue du Bois de la Pie  
93290 Tremblay en France

**Grant Thornton**  
**Commissaire aux comptes**  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-Sur-Seine

**Borel & Associés Villeurbanne**  
**Commissaire aux comptes**  
17 rue Louis Guerin  
69626 Villeurbanne Cedex

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

## Media 6 SA

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux actionnaires de la société **Media 6 SA**,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Media 6 SA** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ***Evaluation des goodwill***

#### *Risque identifié :*

Au 30 septembre 2024, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 14 711 milliers d'euros. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'utilité de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 2.3.1. « Tests de valorisation des actifs immobilisés » des notes annexes aux comptes consolidés, la valeur d'utilité se fonde sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par lesdits actifs.

Compte tenu de la sensibilité de ces actifs aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des goodwill comme un point clé de notre audit.

#### *Notre réponse :*

Nos travaux ont consisté à apprécier :

les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe ;

les principales estimations, notamment les hypothèses sous-tendant les prévisions de flux de trésorerie, tels que le taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.

la pertinence des analyses de sensibilité aux hypothèses clés réalisées par le Groupe et nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité afin d'être en mesure de nous prononcer sur les analyses retenues par le Groupe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Déclaration de performance extra financière**

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra financière ne comprend pas :

- toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.
- toutes les informations requises par le 2 de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### **Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ***Désignation du commissaire aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Media 6 SA par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 et du 25 mars 2024 pour Borel & Associés Villeurbanne.

Au 30 septembre 2024, Grant Thornton était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et Borel & Associés Villeurbanne dans la première année, dont respectivement dix-sept et une années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 29 janvier 2025

Les Commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Borel & Associés Villeurbanne**

Olivier Bochet  
Associé

Mickaël Vierray  
Associé

**- IV -**

**DEPENDANCE DU GROUPE MEDIA 6**

**FACE A CERTAINS**

**FACTEURS DE RISQUE**

## LES RISQUES OPERATIONNELS

### Risque lié aux conditions de marché

La communication sur le point de vente est un secteur d'activité fortement concurrentiel et très atomisé. Le positionnement du Groupe MEDIA 6 sur ce marché est d'apporter en permanence un ensemble diversifié de produits et de prestations : intégration verticale (création, fabrication, agencement, installation), intégration horizontale (offre multi matériaux avec des usines spécialisées). L'outil de production est à la pointe dans son domaine d'activité.

### Assurances

Le Groupe a toujours assuré de manière satisfaisante ses activités dans des conditions conformes aux normes de la profession. Il a mis en place des programmes d'assurance qui permettent une couverture pour divers risques et activités importants qui concernent :

- les risques de dommages matériels et les pertes d'exploitation qui en résultent
- la responsabilité civile
- la responsabilité des dirigeants
- le transport

Le Groupe MEDIA 6 a souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela était nécessaire, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les programmes d'assurance sont supervisés par un courtier spécialisé et répartis sur des compagnies d'assurance européennes à surface financière importante.

## LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

### Risque de taux d'intérêt

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Risque de change

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme risqué.

## LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

### Risque clients

Le risque de non-recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la qualité de signature de sa clientèle, et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes, y compris chez un client), dont 1 seul du secteur Production dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé et en représente 11.2%.

### Risque sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est peu important pour le Groupe MEDIA 6 du fait d'un endettement (bancaire et assimilé) équivalant 31% des capitaux propres. La trésorerie courante vaut 32% de cet endettement au 30/09/2024 mais devrait recouvrer une marge de manœuvre normative après écoulement des stocks actuels d'ici le 3ème trimestre de l'exercice 2024/2025.

**Risque de liquidité / Informations sur les clauses de défaut au sein des contrats d'emprunt**

Le détail de ces clauses est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés annuels (tableau des emprunts- dernière page de l'annexe). Les conditions de leur application ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2024.

L'échéancier des passifs financiers figure dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

**Risque de sensibilité des capitaux propres**

Une partie des actifs (22% du total actif consolidé au 30/09/2024) est composée d'éléments incorporels (goodwills) dont la valeur dépend en grande partie de résultats opérationnels futurs. L'évaluation de ces goodwills suppose également que le Groupe MEDIA 6 formule des hypothèses réalistes sur des éléments qui sont par nature incertains. Au cas où un changement intervenait dans les hypothèses sous-tendant cette évaluation, une réduction des capitaux propres serait à enregistrer.

**Risque de déficience du contrôle interne**

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs. Elle concerne les systèmes d'information utilisés par les filiales, le contrôle budgétaire et des marges devisées puis réelles, l'élaboration des comptes consolidés, la gestion centralisée de la trésorerie et des paiements, les opérations de nature juridique ou financière.

Le Groupe MEDIA 6 étend par ailleurs progressivement à l'ensemble de ses filiales un ensemble de procédures et normes communes dans des domaines variés : gestion des achats, suivi des engagements, bilan d'affaires, procédures qualité...

Enfin, un responsable de l'audit interne effectue les missions préventives nécessaires.

**Risque d'erreurs ou de pertes de données informatiques**

Les filiales françaises du Groupe sont dotées d'un système informatique de base intégrant la gestion commerciale, la gestion de production et la gestion comptable. Les informations peuvent être ainsi suivies en temps réel, les risques d'erreur liés à la saisie multiple sont réduits.

Pour pallier les risques de panne, de coupure électrique, d'attaque de virus ou de vol de données, le Groupe MEDIA 6 s'est doté des outils appropriés tels qu'onduleurs, anti-virus haut de gamme, fort niveau de sécurisation de nos réseaux. Par ailleurs des sauvegardes journalières sont effectuées et stockées sur des sites différents. Des audits externes réguliers testent l'intégrité du système.

**- V -**

**GROUPE MEDIA 6**

**DECLARATION CONSOLIDEE**

**DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE**

## RESPONSABILITE SOCIALE

La politique sociale du Groupe Media 6 passe par une vigilance sur le niveau de rémunération (adéquation aux conditions de marché), l'harmonisation des salaires pour éviter toute discrimination dès l'embauche, le niveau d'expertise des salariés (formation incitée et à la demande) et les performances individuelles en regard de l'adéquation au poste et de l'attente des collaborateurs qui est chaque année davantage prise en compte. Des évaluations sont effectuées sur une base annuelle directement entre les collaborateurs et leur manager. La Direction des Ressources Humaines a déployé moyens et outils en ce sens.

### Structure des effectifs (en ETP)

La répartition par zone-pays en moyenne annuelle et celle au 30 septembre 2024 ont été les suivantes :

Moyenne 2024	France	Europe	Chine	Canada	TOTAUX
Permanents	248	70	53	177	548
Temps partiel	70	0	0	2	72
TOTAUX	318	70	53	179	620

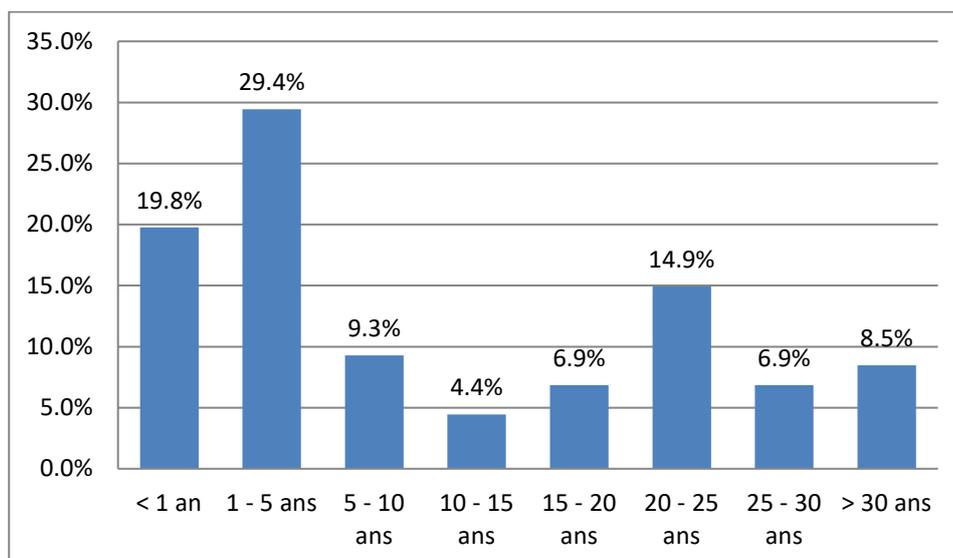
Au 30/09/24	France	Europe	Chine	Canada	TOTAUX
Permanents	249	77	50	175	551
Temps partiel	60	0	0	7	67
TOTAUX	309	77	50	182	618

La répartition comparée femmes / hommes niveau groupe était la suivante pour les permanents :

	au 30/09/2024
Femmes	34.5%
Hommes	65.5%
Total	100%

En France, la réglementation prévoit des index d'égalité femmes / hommes. Ils sont élaborés au niveau des entités légales dans ce pays et publiés sur la page filiale concernée de notre site internet groupe [www.media6.com](http://www.media6.com)

Au 30 septembre 2024, la pyramide des anciennetés en France était la suivante :



Cette répartition met en évidence le renouvellement important des collaborateurs en France (en moyenne 49,2 % inférieurs à 5 ans d'ancienneté).

Et la répartition comparée en fonction de la rémunération annuelle brute était la suivante en France :

	au 30/09/2024
< 24 000 €	19.8%
24 001 à 36 000 €	33.1%
36 001 à 48 000 €	21.4%
48 000 à 60 000 €	9.7%
> 60 000 €	16.1%
Total	100.0%

Au Canada :

	au 30/09/2024
< 24 000 €	4.5%
24 001 à 36 000 €	56.5%
36 001 à 48 000 €	23.2%
48 000 à 60 000 €	6.2%
> 60 000 €	9.6%
Total	100.0%

En chine :

	au 30/09/2024
< 24 000 €	66.0%
24 001 à 36 000 €	11.3%
36 001 à 48 000 €	11.3%
48 000 à 60 000 €	3.8%
> 60 000 €	7.5%
Total	100.0%

Partout dans le groupe une politique de rémunération variable existe pour les fonctions commerciales. Et les augmentations salariales sont effectuées en fonction d'une part de l'évolution de la carrière, d'autre part de l'appréciation des performances personnelles (pro meritis). Des primes annuelles sont versées au sein de chaque filiale en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires la concernant et d'objectifs personnels pour les indirects et collectifs pour la main d'œuvre directe. L'évolution des rémunérations n'a globalement pas été inférieure à l'inflation du pays concerné.

Il n'a pas été mis en place de plan d'actionnariat salarié.

Le recrutement, comme la gestion des ressources humaines en général a pour fondamentaux l'équité, le mérite lié à la performance, la responsabilité.

L'organisation du temps de travail est conforme à la législation de chaque pays. Seulement en France, des accords d'organisation du temps de travail (TT) sont en vigueur sur toutes les sociétés, aussi des accords de modulation du TT sont en vigueur sur tous les sites de production. Un responsable QHSE groupe structure et supervise les filiales du groupe. La santé et sécurité au travail en France sont suivis par le SSCT, au Canada et en Chine par un responsable local. Les accidents font l'objet d'une analyse en vue de plan d'action correctif le cas échéant. 2 cas d'accidents graves sont reportés en 2024 niveau groupe. Le dialogue social s'effectue par le biais des canaux légaux tel les CSE en France. Le nombre d'heures de formations dans le groupe fut de 218 heures sur l'exercice. La politique de lutte contre les discriminations est déployée niveau groupe (formation de référents, mise en place d'adresses mail dédiées, information et sensibilisation des salariés).

## RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

MEDIA 6 conçoit, fabrique et éventuellement installe ses produits dans les points de vente chez nos clients. Il s'agit de 'visual merchandising' et d'agencement de points de vente, concrètement des présentoirs pour mise en avant de produits de marque, essentiellement de cosmétique ou de luxe, des meubles, étagères et tout type d'aménagement intérieur de point de vente ou de lieu public, tel les théâtres, restaurant, ou SPA sur les navires de croisière.

La composition de nos produits est donc issue de tous matériaux, bois, métal, carton, plastique, céramique, résine, décorés, éventuellement équipés électriquement pour l'éclairage par exemple.

MEDIA 6 s'engage à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement à travers des démarches organisées et continues concernant l'amélioration de la performance environnementale de ses usines et l'amélioration de l'impact environnemental de ses produits.

Amélioration de la performance environnementale de ses usines :

- Amélioration de la performance énergétique dans une dynamique de neutralité carbone (à travers la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre).
- Pérennité et renouvellement des parcs machines.
- Maîtrise des consommations d'eau, d'énergie, de produits chimiques et de déchets.
- Promotion de la valorisation et du recyclage des déchets.
- Mise en œuvre d'un plan de compensation carbone afin d'atteindre la neutralité carbone.

Amélioration de l'impact environnemental de ses produits vendus :

- Mise en œuvre d'une démarche d'éco conception sur l'ensemble des filiales (Europe, Asie et Amérique du Nord).
- Promotion systématique des actions de performances environnementale dans nos études de conception et offres commerciales (utilisation d'un outil d'analyse de performance environnementale).
- Veille et test de nouvelles matières premières « éco responsables » sur l'ensemble des activités du groupe MEDIA 6.
- Soutien à l'économie circulaire à travers nos partenaires locaux.

L'ensemble de ces points sont soumis à des évaluations et des audits internes et externes.

Les sites industriels planifient et réalisent des contrôles périodiques, afin de répondre aux dispositions réglementaires applicables. Selon les besoins, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs. Si une non-conformité est mise en évidence, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

A la clôture de l'exercice au 30 septembre 2024, aucune provision n'a été constituée pour risques en matière d'environnement et liée à nos activités.

La liste des actions opérationnelles dans le domaine environnemental peut se présenter comme suit :

### 1) Certifications

Certification ISO 9001 et 14001 :

Les sites des filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon -02) et MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amplepuis - 69) sont certifiés ISO 14001 depuis 2012. MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (Sainte Pazanne – 44) est certifiée ISO 14001 depuis 2019. Le site de MEDIA 6 en Chine est certifié ISO 9001 et audité par plusieurs clients selon des référentiels équivalents à la certification SA 8000, et est certifiée 14001 depuis 2020.

Certification PEFC / FSC :

Les sites des filiales MEDIA 6 ATELIERS NORMAND et MEDIA 6 PRODUCTION PLV sont certifiés PEFC depuis 2013 et FSC en 2020. La filiale MEDIA6 IMG au Canada est certifiée FSC depuis 2024.

Audits :

Les filiales MEDIA 6 PRODUCTION METAL, MEDIA 6 IMG, MEDIA 6 ATELIER NORMAND, MEDIA6 ATELIERS NORMAND Portugal et MEDIA6 en Chine ont eu des audits SMETA 4P au cours des trois dernières années.

Les filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLV et MEDIA 6 ATELIERS NORMAND sont labellisées EPV depuis 2016 et 2019

Le groupe est adhérent à la charte de la diversité depuis 2022.

## 2) Gestion de l’empreinte environnementale

Le groupe MEDIA6 réalise son bilan GES (Gaz à Effet de Serre) sur son périmètre de responsabilité depuis 2018. En 2024 le groupe a réalisé un changement important dans la professionnalisation de la réalisation de son impact environnemental à travers la mise en place d’un **nouvel outil de comptabilité GES, l’outil SWEEP. La mise en place de cet outil accompagné du cabinet ECOACT a pour vocation de garantir un périmètre fonctionnel qui pourra être évalué par l’organisme SBT.** A ce jour, nous avons défini les objectifs de réduction suivants (selon les scopes définis au niveau international) :

- Scope 1&2 : réduction de 63% des émissions GES en absolu entre 2023 et 2035, alignée avec une trajectoire 1.5°C
- Scope 3 : réduction de 63% des émissions GES en absolu en 2023 et 2035, alignée avec une trajectoire 1.5°C, avec une couverture à 89% comprenant les catégories d’émissions :

L’objectif du groupe MEDIA6 est **de définir le plan d’action et d’investissement permettant de réaliser les réductions estimées à 2035.** Certaines actions ont d’ores et déjà été validées. Un dossier SBTi doit être présenté pour validation auprès de l’organisme en 2025.

- Produits

Nous avons mis en place en 2019 une démarche d’eco-conception qui a été labellisée AFAQ Eco-conception au plus haut niveau (exemplaire) par l’organisme ARFNOR CERTIFICATION, cette labélisation a **été renouvelé en 2024 avec une augmentation de notre niveau 856/1000 point** (794/1000 sur la période d’évaluation précédente).

Etablie sur l’ensemble du Groupe MEDIA 6, cette labellisation met en avant la volonté affirmée de la direction de donner un nouvel élan au cœur même de nos métiers, grâce à l’implication de tous nos collaborateurs. La démarche d’eco-conception chez MEDIA 6 repose en effet sur les compétences de nos collaborateurs à travers une approche pluridisciplinaire et transversale. La recherche de performance fait partie intégrante de nos métiers, et se voit amplifiée au travers cette recherche de performance environnementale, prenant en compte l’ensemble du cycle de vie de nos produits. Pour accompagner cette démarche nous avons **intégré deux outils d’ACV (l’outil ASKOR et l’outil Eco design cloud)** dans le cœur de nos processus d’ingénierie ce qui permet aujourd’hui de prendre en compte de manière précise l’impact environnemental de nos choix de la conception à la production sur l’ensemble de notre périmètre de responsabilité.

Au sein de l’usine de MEDIA 6 PRODUCTION PLV, grâce aux investissements réalisés depuis 2017, afin de réutiliser les déchets et rebuts d’injection plastique, dès 2020, nous utilisons 100% de matière recyclée pour l’injection.

- Emballages

100% du carton ondulé utilisé pour les emballages est certifié PEFC/FSC.

Le recyclage de nos déchets carton en circuit court (moins de 30 km) mis en place en 2019 en collaboration avec un Etablissement et Service d’Aide par le Travail (ESAT) s’est intensifié.

- Sites industriels

Nous poursuivons notre programme pluriannuel lancé en 2013 de réduction d'énergie dans nos usines :

- MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amplepuis - 69) : rénovation de l'isolation des toitures sur 5 ans.

- MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (Sainte Pazanne -44) : rénovation totale des espaces de bureaux (isolation, fenêtres...), installation nouvelle chaudière à gaz à condensation en cours.

-MEDIA6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon -02) : isolation du bâtiment, changement éclairage LED.

- MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, MEDIA 6 PRODUCTION METAL, MEDIA6 PRODUCTION PLV, MEDIA 6 SA : le programme de remplacement des éclairages au néon par des éclairages LED initié en 2015 sur le site de Sainte Pazanne ayant permis une réduction de la consommation d'électricité de 60%, chiffre largement supérieur aux prévisions initiales de 40%, a été étendu aux autres sites du Groupe au travers d'un plan triennal.

- Parcs véhicules

Nous avons engagé une politique volontariste pour l'utilisation de véhicules propres.

Des bornes de recharge électrique ont été installées au siège social du Groupe. Des véhicules de société et de fonction du siège ont été remplacés par des véhicules électriques.

- Parcs machines

MEDIA 6 investit sur tous ses sites et intègre de nouveaux équipements qui au-delà d'être plus modernes, plus flexibles et ergonomiques sont moins énergivores. Malgré cela, nous comprenons que ceci ne rentre pas dans les critères de la taxonomie européenne car le cœur de nos activités ne sont pas éligibles, ni alignées.

- Biodiversité

Le déclin des populations d'abeilles représente une menace sérieuse pour la biodiversité du fait de leur rôle dans la pollinisation. Les abeilles sont grandement menacées par les effets combinés du changement climatique, de l'agriculture intensive, de l'usage de pesticides, de la perte en biodiversité par ailleurs et de la pollution.

MEDIA 6 luttent pour la sauvegarde des abeilles depuis 2018 par le parrainage de ruches.

### 3) Economie Circulaire

Deux grands sujets sont au cœur de l'engagement du groupe MEDIA6 sur le sujet de l'économie circulaire.

Le premier est le travail sur la circularité autour des produits des présentoirs sur lieu de vente, où nous étudions depuis 2022 des flux de logistique retour en vue de revaloriser les produits de type plastique dans l'objectif de réutiliser la matière première dans un second cycle de valorisation. Nous travaillons aussi bien avec nos clients, distributeurs, que partenaire de recyclage à la mise en œuvre opérationnelle à venir.

Le deuxième travail est en lien avec les produits d'agencements de magasins où nous avons mis en œuvre deux tests grandeur nature sur le démantèlement, remis en état et réinstallation d'agencement de magasins de seconde vie. Ces tests ont été concluants autant du point de vue industriel, économique que environnemental, avec une réduction de 90% des gaz à effet de serre émis et 100% des déchets revalorisés via l'organisme VALDELIA.

### 4) Parties prenantes externes

Depuis 2013 nous sommes intégrés au CDP (Carbone Disclosure Program) du Groupe L'OREAL (noté 'A' dans chacune des 3 catégories de notation de ce programme) dans le cadre du « Sharing Beauty With All ».

Nous sommes également intégrés à la plateforme Ecovadis depuis 2017 avec plusieurs de nos clients. Nous mettons en œuvre chaque année un plan d'action afin de suivre notre performance RSE sur quatre rubriques : Environnement, Social et Droit de l'Homme, Ethique et Achats responsables. **Le classement ECOVADIS « GOLD » du groupe MEDIA 6 nous situe dans le top 5 % des sociétés, avec 80/100 points équivalent à la période précédente.**

Nous adhérons au programme Global Compact France depuis 2018. Cet organisme offre à tous types d'entreprises et d'organisations à but non lucratif un lieu d'échange stimulant pour initier, développer et partager leurs démarches de responsabilité sociétale.

En 2020, nous avons adhéré à deux autres organismes :

Le Responsibility Beauty Initiative (RBI) : il s'agit d'une initiative de l'industrie cosmétique axée sur l'approvisionnement durable. Cette initiative permet de renforcer la durabilité dans les chaînes de valeur, tout en créant des avantages pour les fournisseurs.

Le Science Base Target (SBTI) est une autre initiative qui conduit une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions basés sur la science. MEDIA 6 a signé sa lettre d'intention en 2021 afin de s'inscrire dans l'ambition de trajectoire 1,5°C.

A fin 2019, 95% des partenaires ont adhéré à la charte RSE. Nous avons réalisé en 2020 une auto-évaluation selon la norme ISO 20400 (Achats Responsables) afin de mesurer la maturité de notre système sur nos achats responsables. Notre niveau de maturité est jugé satisfaisant. Nous exploitons toujours ces résultats pour en définir des plans d'action.

## 5) Taxonomie européenne

Le règlement de la taxonomie est un élément clé du plan d'action de l'UE qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. La taxonomie est un système de classification des activités économiques « durables », donc des produits, sur le plan environnemental, encourageant à flécher les investissements nécessaires pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. A noter qu'une taxonomie sociale est en cours de développement et ne fait l'objet d'aucun reporting normé cette année. La taxonomie s'adresse aux investisseurs et financeurs pour les éclairer sur le financement d'activités durables, indépendamment des secteurs d'activités.

Cette taxonomie permet de créer un système de classification uniforme et harmonisé au langage commun selon lequel les activités économiques peuvent sans ambiguïté être considérées comme respectueuses de l'environnement/vertes, prévenant ainsi que le marketing soit utilisé comme trompe l'œil à présenter des produits verts qui ne le seraient pas (éviter le greenwashing).

Le groupe MEDIA6 entre dans le champ d'application de l'article 8 du règlement de la taxonomie de l'UE et communique ci-après ses activités économiques classées durables. Les 6 objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie et sur lesquels nous nous mesurons sont les suivants :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines et aquatiques,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La spécification des indicateurs clés de performance (ICP's) est déterminée conformément à l'annexe I de l'article 8 de l'acte délégué. En 2023, Le groupe MEDIA6 a déterminé les activités éligibles et alignés à la Taxonomie conformément aux exigences légales comme présenté dans la méthodologie ci-dessous.

### -ELIGIBILITE

Un examen approfondi au travers de toutes les activités opérationnelles ou fonctionnelles pertinentes du Groupe MEDIA6 fut conduit en fonction des périmètres financiers, géographiques, classification NACE ou équivalente de nos entités légales de par le monde, et de l'annexe technique du Technical Expert Group de l'UE.

## -METHODOLOGIE D'EVALUATION

La méthodologie se base sur 3 séries de critères explorant les activités du groupe MEDIA6 :

- 1- Critère de contribution principale : 1 trajectoire climatique retenue sur 1 objectif substantiel retenu parmi les 6, plus couramment en vue d'une atténuation (plutôt que d'une adaptation à visée plus ambitieuse).
- 2- Critère « Do No Significant Harm » : les activités ne doivent pas impacter négativement de façon significative les 5 autres objectifs.
- 3- Critère de « Garanties Sociales Minimales » : L'ensemble des activités doivent respecter des garanties sociales minimales (Principes directeurs de l'OCDE + Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme).

Parmi les 76 activités éligibles, 9 activités des « secteurs » manufacture, transport, construction, activité immobilière, information et communication, activité scientifique et technique ont été sélectionnées avec le conseil d'ECOACT pour une revue critique approfondie.

Les dépenses doivent faire partie de plans à 10 ans validés niveau gouvernance.

## -RESULTAT DE L'EVALUATION MEDIA6

### ➤ Eligibilité

Nos secteurs d'activités, les différents types de produits et services que nous vendons ont été décrit plus haut en introduction de cette partie RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE. Tous nos produits sont mis sur le marché par nos clients donneurs d'ordre et ne rentrent en tant que tels, selon notre compréhension, dans aucune activité manufacturière éligible visée par les textes européens, que ce soit niveau CA, OPEX ou CAPEX. C'est une limite certaine de l'exercice tant les efforts analysés plus haut (Analyse Cycle de Vie de nos produits, éco-conception, bilan gaz à effet de serre) sont dans nos métiers les indicateurs en matière de durabilité.

Cela dit, du fait même d'opérer dans des sites industriels, des activités économiques durables ont été identifiées niveau CAPEX, permettant à certaines activités concernées de devenir plus sobres en carbone et d'entraîner des réductions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Ces activités sont présentées dans le tableau de synthèse ci-dessous :

Activité économique	Description de l'activité au sein du Groupe MEDIA6
Secteur transport	
Activité n°77.11 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Utilisation de 12 véhicules utilitaires, camionnettes, fourgonnettes (en leasing et achetés)
Activité n°77.12 - Services de transport de marchandises par route	Utilisation de 12 véhicules utilitaires, camionnettes, fourgonnettes (en leasing et achetés)
Secteur de la construction	
Activité n°F43 - Rénovation de bâtiments existants	Travaux entrepris en 2024 : • Mise en place éclairage LED (43.21)
Secteur immobilier	
Activité n°L68 - Acquisition et propriété de bâtiments	MEDIA6 est propriétaire de ses bâtiments tertiaires et de production (sauf Chine et Canada, en location simple).
Secteur d'activités spécialisées, scientifiques et techniques	
Activité n°M71.12 - Recherche, développement et innovation close-to-market	MEDIA6 pourrait être concernée car : • Recherche et développement expérimental de démarches d'éco-conception • Recherche et développement expérimental de démarches d'innovation

Légende code couleurs : activités éligibles  , activités à surveiller

Les ICP's 2024 sont présentés ci-après :

Part du chiffre d'affaires (CA) issue de produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - Informations année 2024

A renseigner  
Peut être renseigné par les sociétés non financières sur base volontaire

EN MILLIERS D'EUROS (KC)

Activités économiques	Année 2024			critère de contribution substantielle						critère d'absence de préjudice important (DNSH)					MSS	Comparaison 2023			
	Code(s)	CA (KC)	part de CA (%)	Atténuation (%)	Adaptation (%)	Eaux (%)	économie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité (%)	Atténuation (Y/N)	Adaptation (Y/N)	Eaux (Y/N)	Economie circulaire (Y/N)	Pollution (Y/N)	Biodiversité (Y/N)	Social safeguards (Y/N)	part de CA N-1 (%)	dont habitante (E)	dont de transition (T)
<b>A. Activités éligibles à la taxinomie</b>																			
<b>A.1 Activités durables pour l'environnement (alignées sur la taxinomie)</b>																			
Activity X		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%
Turnover of A.1		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%
<b>A.2 Activités éligibles mais non durables pour l'environnement (activités non alignées sur la taxinomie)</b>																			
Transport-VUL	6.5	0	0%														0%	0%	0%
Transport-Marchandises par route	6.6	0	0%														0%	0%	0%
Construction-rénovation bâtiments existants	7.2	0	0%														0%	0%	0%
Immobilier-Acquisition, possession	7.7	0	0%														0%	0%	0%
dont activités habitantes		0	0%																
dont activités de transition		0	0%																
Chiffre d'affaires (CA) de A.2		0	0%																
CA de A. (A.1 + A.2)		0	0%																
<b>B. Activités non éligibles à la taxinomie</b>																			
Chiffre d'affaires de B		88 039	100%																
Chiffres d'affaires Total (A+B)		88 039	100%																

Part des dépenses d'exploitation (OpEx) issue de produits & services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - année 2024

A renseigner  
Peut être renseigné par les sociétés non financières sur base volontaire

EN MILLIERS D'EUROS (KC)

Activités économiques	Année 2024			critère de contribution substantielle						critère d'absence de préjudice important (DNSH)					MSS	Comparaison 2023			
	Code(s)	OpEx (KC)	part d'OpEx (%)	Atténuation (%)	Adaptation (%)	Eaux (%)	économie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité (%)	Atténuation (Y/N)	Adaptation (Y/N)	Eaux (Y/N)	Economie circulaire (Y/N)	Pollution (Y/N)	Biodiversité (Y/N)	Social safeguards (Y/N)	part Opex N-1 (%)	dont habitante (E)	dont de transition (T)
<b>A. Activités éligibles à la taxinomie</b>																			
<b>A.1 Activités durables pour l'environnement (alignées sur la taxinomie)</b>																			
Activity X		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%
OpEx de A.1		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%
<b>A.2 Activités éligibles mais non durables pour l'environnement (activités non alignées sur la taxinomie)</b>																			
Transport-VUL	6.5	0	0%														0%	0%	0%
Transport-Marchandises par route	6.6	0	0%														0%	0%	0%
Construction-rénovation bâtiments existants	7.2	0	0%														0%	0%	0%
Immobilier-Acquisition, possession	7.7	0	0%														0%	0%	0%
dont activités habitantes		0	0%																
dont activités de transition		0	0%																
OpEx de A.2		- €	0%																
OpEx de A. (A.1 + A.2)		- €	0%																
<b>B. Activités non éligibles à la taxinomie</b>																			
OpEx de B		40 455	100%																
OpEx Total (A+B)		40 455	100%																

Part des dépenses d'investissement (CapEx) issue de produits & services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - année 2024

A renseigner  
Peut être renseigné par les sociétés non financières sur base volontaire

EN MILLIERS D'EUROS (KC)

Activités économiques	Année 2024			critère de contribution substantielle							absence de préjudice important (DN)			MSS	Comparaison 2023				
	Code(s)	CapEx (KC)	part CapEx (%)	Atténuation (%)	Adaptation (%)	Eaux (%)	économie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité (%)	Atténuation (Y/N)	Adaptation (Y/N)	Eaux (Y/N)	Economie circulaire (Y/N)	Pollution (Y/N)	Biodiversité (Y/N)	Social safeguards (Y/N)	part de CapEx N-1 (%)	dont habilitante (E)	dont de transition (T)
<b>A. Activités éligibles à la taxinomie</b>																			
<b>A.1 Activités durables pour l'environnement (alignées sur la taxinomie)</b>																			
Activity X		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%	
CapEx de A.1		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%	
<b>A.2 Activités éligibles mais non durables pour l'environnement (activités non alignées sur la taxinomie)</b>																			
Transport-VUL	6.5	0	0%													0%	0%	0%	
Transport-Marchandises par route	6.6	0	0%													0%	0%	0%	
Construction-rénovation bâtiments existants	7.2	99	2%													5%	0%	0%	
Immobilier-Acquisition, possession	7.7	0	0%													0%	0%	0%	
dont activités habilitantes		0	0%																
dont activités de transition		0	0%																
CapEx de A.2		99	2%																
CapEx de A. (A.1 + A.2)		99	2%																
<b>B. Activités non éligibles à la taxinomie</b>																			
CapEx de B		4 202	98%																
CapEx Total (A+B)		4 301	100%																

Dans ces 3 derniers tableaux :

- le chiffre d'affaires total retenu est celui figurant au compte de résultat au -II- COMPTES CONSOLIDES ANNUELS du rapport financier groupe MEDIA 6,
- le montant total OpEx correspond à l'addition sur ce même compte de résultat des lignes charges externes, de personnel, et impôts et taxes.
- le montant CapEx total correspond aux augmentations des immobilisations incorporelles et corporelles tel qu'analysé au -III- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS du rapport financier groupe MEDIA 6, PARTIE 2 : NOTES ANNEXES AU BILAN, Note 2.2 immobilisations incorporelles et 2.3 immobilisations corporelles.

## RESPONSABILITE SOCIETALE

La direction du Groupe MEDIA 6 s'inscrit durablement dans une démarche RSE et déclare que son engagement est sincère et motivé.

La démarche RSE est mise en œuvre au sein des filiales et adopte une approche basée sur un socle des valeurs essentielles : promouvoir le sens de la responsabilité et l'épanouissement des salariés au travail.

La stratégie RSE du Groupe MEDIA 6 est ainsi au cœur du processus décisionnel et se décline comme suit : opérer de manière responsable et durable.

Nous gérons nos activités conformément aux attentes de diverses parties prenantes tant aux niveaux national et international.

Nous considérons également la responsabilité d'entreprise comme une composante stratégique qui nous aide à gérer les risques et à saisir les opportunités qui s'offrent à nous dans un monde en évolution.

Nous nous engageons à comprendre, surveiller et gérer notre impact social, environnemental et économique pour nous permettre de contribuer à l'objectif plus large de développement durable de la société.

Nous mobilisons tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs sociétaux, et nous invitons les différents responsables et salariés du Groupe à adhérer pleinement pour relever les nouveaux défis.

Cet engagement est profondément enraciné dans nos valeurs fondamentales et nous visons à démontrer ces responsabilités à travers nos actions et dans le cadre de nos politiques d'entreprise.

Au sein du Groupe MEDIA 6, nous définissons la responsabilité sociétale de l'entreprise comme suit :

1. Encourager l'acquisition de compétences à tous les niveaux par la formation, l'encadrement et la communication. Il est nécessaire d'améliorer les pratiques au travail et de promouvoir notre savoir-faire dans tous nos métiers.
2. Améliorer la qualité de vie au travail et encourager la parité, défendre la diversité et assurer la protection de chacun des salariés sans aucune discrimination.
3. Inciter les collaborateurs à observer des comportements éthiques dans les affaires et à lutter contre la corruption avec fermeté et transparence.
4. Communiquer avec les différentes parties intéressées par la démarche RSE du Groupe MEDIA 6 et coordonner les efforts pour la mise en œuvre d'actions communes.
5. S'impliquer dans la vie communautaire dans les localités où sont implantées toutes nos filiales par la participation aux activités associatives et culturelles.
6. Favoriser la cohésion au sein de l'entreprise en créant et entretenant le dialogue social

La Direction Générale veille à ce que toutes les questions de responsabilité sociétale des entreprises soient prises en compte et soutenues dans nos activités opérationnelles et administratives et soient conformes aux meilleurs intérêts des parties prenantes du Groupe MEDIA 6. Elle veille à l'évolution à venir du reporting en la matière.

# **MEDIA 6 SA**

**Comptes sociaux au 30 septembre 2024**

**RAPPORT FINANCIER**

**DE L'EXERCICE 2023/2024**

**CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

## **1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JANVIER 2025 RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024**

### **a) Activité de l'exercice**

Le chiffre d'affaires a représenté 8 459 K€, en augmentation de 6% par rapport à l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -7 661K€.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 798 K€ contre 671 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier est de +1 651 K€ contre + 4191K€ l'année précédente et comprend notamment :

- + 3 100 k€ dividendes perçus
- + 617 k€ de reprise de dépréciation d'actions propres
- - 37 K€ de pertes de change
- + 212 K€ de produits financiers nets
- - 2 241K€ de dépréciations nettes de reprises de titres et comptes courants

Le résultat fiscal du groupe fiscal français intégré est bénéficiaire pour un montant de + 1 654 K€.

### **b) Faits caractéristiques de l'exercice**

Au niveau des filiales opérationnelles, après 2 exercices fortement impactés par la pandémie mondiale Covid-19 et ses absences d'investissement par nos clients sur leurs points de vente, le phénomène de rattrapage du chiffre d'affaires entamé en 2022 s'est poursuivi en 2023 dans une proportion inattendue par rapport à la part de CA récurrent qui s'est avérée moindre. Cela s'est traduit pour cet exercice 2024 par une baisse de 10.7% versus 2023 du fait de la base de comparaison élevée. Ce recul provient également de la perte de certaines catégories d'affaires chez quelques donneurs d'ordre historiques. Aussi, en fin d'exercice, le secteur cosmétique-luxe a commencé à montrer des signes de ralentissement après des années florissantes sans discontinuité. Ces impacts sont observables sur tous les continents et de façon plus importante hors Europe. Avec la hausse des frais fixes, cela s'est traduit pour le groupe par l'absence de résultat cette année (94k€ de résultat net consolidé).

#### Dissolution sans liquidation de la SARL ATELIERS NORMAND

Suite à un transfert de titres au préalable de MEDIA 6 SA en faveur de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND SAS le 15/09/2023, ATELIERS NORMAND SARL a été radiée le 05/12/2023 ; elle n'employait aucun salarié, et n'avait plus d'activité vis-à-vis de tiers hors Groupe depuis des années. Son patrimoine fut ainsi confondu avec celui de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND SAS.

MEDIA6 terminera au cours du premier semestre de l'exercice 2024/2025 l'équivalent de ce même processus à Hong-Kong pour dissoudre sa filiale devenue inactive MEDIA6 Asia Limited.

#### Rachat de bloc d'actions

MEDIA 6 SA a négocié de gré-à-gré le rachat d'un bloc de 249 366 de ses propres actions en février 2024 au cours de 9.50€. En conséquence, le franchissement des seuils de 90% et 95% de détention et de droits de vote a été déclaré par l'actionnaire majoritaire sur la place boursière.

#### Changement d'Administrateurs et de Commissaires aux comptes

A la suite des différentes instances des Comités d'Audit, Conseils d'Administration et Assemblées Générales concernées, au cours du semestre, Monsieur Alexandre Vasseur a repris le siège d'Administrateur de Madame Marie-Bernadette Vasseur, et l'actionnaire majoritaire VASCO SAS fut nommé nouvel Administrateur, représenté par Madame Chloé Vasseur.

Aussi, à la suite de ces instances, BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE fut nommé co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'EFICO racheté par FITECO qui fut écarté, et fut nommé EXCO & ASSOCIES commissaire aux compte suppléant en remplacement de BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE.

#### Changement de Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration de MEDIA 6 SA a pris acte de la fin du mandat du Directeur Général Délégué, Monsieur Frédéric Lorfanfant, par notification le 18/06/2024 avec effet au 30/06/2024.

Le Conseil d'Administration a nommé nouvelle Directrice Générale Déléguée Madame Amandine Campos le 03/07/2024.

#### Contrôle fiscal MEDIA 6 SA

Un contrôle fiscal portant sur les exercices clos 2019-2021 et comptabilisé sur l'exercice précédent pour 478k€ a été décaissé sur cet exercice pour 481k€. Le redressement proposé est toujours lié au même fait générateur que sur les contrôles précédents, à savoir le formalisme lié à une société animatrice. Celui-ci, comme les précédents, fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale. A noter par ailleurs, des garanties fiscales furent délivrées par l'administration à MEDIA 6 SA.

#### **c) Evènements postérieurs à la clôture**

Pas d'événement significatif.

Perspectives du Groupe MEDIA 6 : le carnet de commandes continue à se réduire. Un plan d'actions de réduction du point d'équilibre et de productivité industrielle est entrepris pour limiter l'impact sur la rentabilité.

#### **d) Affectation du résultat**

L'exercice comptable se solde par un résultat net bénéficiaire de 2 860 374 € qu'il sera proposé d'affecter comme suit :

- Imputation en totalité au poste « report à nouveau » pour 2 860 374 €.

Malgré cela, une absence de distribution de dividende sera proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée, ceci du fait de l'absence de résultat significatif sur les 5 derniers exercices depuis le début de la pandémie Covid 19. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2021	Nul
30/09/2022	Nul
30/09/2023	Nul

#### **e) Activité en matière de recherche et développement**

Néant.

#### **f) Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

- Dépenses concernées 36 709 €
- Impôt sur les sociétés correspondant 9 177 €

#### **g) Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées**

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

## h) Délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code et de la loi relative à la consommation n°2013-344 du 17 mars 2014, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs et des clients au titre des deux derniers exercices.

En euros

Fournisseurs	Total au 30/09/23	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	454 681	18 998	435 683	408 251	27 432	0
Fournisseurs Groupe	146 866	0	146 866	146 866	0	0
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>601 547</b>	<b>18 998</b>	<b>582 549</b>	<b>555 117</b>	<b>27 432</b>	<b>0</b>

Fournisseurs	Total au 30/09/24	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	341 421	0	341 421	322 616	18 805	0
Fournisseurs Groupe	146 286	0	146 286	146 286	0	0
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>487 707</b>	<b>0</b>	<b>487 707</b>	<b>468 902</b>	<b>18 805</b>	<b>0</b>

Échéances créances clients en euros	30/09/23	30/09/24
Non échu	793 833	931 998
Echu de 1 à 90 jours	212 030	562 006
Echu de 91 à 180 jours	322 018	292 971
Echu de 180 à 360 jours	403 587	280 032
Echu > 360 jours	700 049	244 524
<b>Total créances clients (brutes)</b>	<b>2 431 517</b>	<b>2 311 531</b>

Les créances Groupe représentent la quasi-totalité des créances.

## COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA AU 30 SEPTEMBRE 2024

### 2.1 BILAN au 30 septembre 2024 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2023	Sept. 2024
Immobilisations incorporelles	1	163	91
Immobilisations corporelles	1	503	371
Immobilisations financières	1	35 335	35 673
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>36 001</b>	<b>36 135</b>
Clients et comptes rattachés	2	2 432	2 312
Autres créances et comptes de régularisation	2	17 741	18 004
Valeurs mobilières de placement	4		
Disponibilités		5 811	1 296
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>25 984</b>	<b>21 612</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>61 985</b>	<b>57 747</b>

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2023	Sept. 2024
Capital	5	9 220	8 420
Réserves et report à nouveau		23 708	26 751
Résultat de l'exercice		4 881	2 860
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>37 809</b>	<b>38 031</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	6	<b>158</b>	<b>197</b>
Emprunts et dettes financières	7	12 414	9 495
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		602	488
Autres dettes et comptes de régularisation	3	11 002	9 536
<b>DETTES</b>		<b>24 018</b>	<b>19 519</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>61 985</b>	<b>57 747</b>

### 2.2 COMPTE DE RESULTAT au 30 septembre 2024 (Valeurs en K€)

	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2023	Sept. 2024
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>7 957</b>	<b>8 459</b>
Achats et charges externes		(3 246)	(3 192)
Impôts, taxes et versements assimilés		(105)	(89)
Charges de personnel		(3 666)	(4 025)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation		(268)	(374)
Autres charges et produits d'exploitation		(1)	19
<b>Total des charges et autres produits d'exploitation</b>		<b>(7 286)</b>	<b>(7 661)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>671</b>	<b>798</b>
<b>Résultat financier</b>	8	<b>4 191</b>	<b>1 651</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>4 862</b>	<b>2 449</b>
Résultat exceptionnel	9	(286)	132
Impôt sur les résultats	10	305	279
<b>RESULTAT NET</b>		<b>4 881</b>	<b>2 860</b>

### 3 - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

#### **Règles et méthodes comptables**

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, achat, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

#### **Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité d'exploitation
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ♦ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **Méthodes comptables utilisées**

##### **a) Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1<sup>ère</sup> catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2<sup>ème</sup> catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

##### **b) Immobilisation incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Ce poste est constitué essentiellement de logiciels et autres droits similaires.

- amortissement comptable : 3 ans linéaire
- amortissement fiscal : 3 ans linéaire

##### **c) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L=linéaire ; D=dégressif ; E= exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements Comptable	Amortissements Fiscal
Installations techniques, mat outillage	L 5 ans	D 5 ans
Installations Agencements Aménagements	L 5 à 10 ans	L 5 à 10 ans
Matériel de transport	L 4 à 5 ans	L 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L 3 à 5 ans	L/D 3 à 5 ans
Mobilier	L 5ans	L 5 ans

#### d) Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

#### e) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

#### f) Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- des provisions pour litiges sociaux : 40 700 €
- des provisions pour indemnités de fin de carrière : 155 955 €

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le taux d'actualisation retenu pour le calcul est 3.20% au 30 septembre 2024 (Source taux iBoxx Corporates AA)

#### 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

##### Note 1 : Immobilisations (Valeurs en K€)

###### Tableau de variation

	Solde au 30/09/23	Acquis. / Dotations	Sorties / Reprises	Solde au 30/09/24
<b>VALEURS BRUTES</b>				
Immobilisations incorporelles	799	48		847
Immobilisations corporelles	1 685	85		1 770
Autres participations	62 041	5 099		67 140
Prêts et autres immob. financières	3 123	2 380	(2 638)	2 865
<b>Immobilisations financières</b>	<b>65 164</b>	<b>7 479</b>	<b>(2 638)</b>	<b>70 005</b>
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>67 648</b>	<b>7 612</b>	<b>(2 638)</b>	<b>72 622</b>
<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS</b>				
Immobilisations incorporelles	(636)	(120)		(756)
Immobilisations corporelles	(1 183)	(216)		(1 399)
Autres participations	(29 212)	(5 120)		(34 332)
Prêts et autres immob. financières	(617)		617	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>(29 829)</b>	<b>(5 120)</b>	<b>617</b>	<b>(34 332)</b>
<b>TOTAL AMORT. ET PROVISIONS</b>	<b>(31 648)</b>	<b>(5 456)</b>	<b>617</b>	<b>(36 487)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>36 000</b>	<b>2 156</b>	<b>(2 021)</b>	<b>36 135</b>

Au 30/09/2024 les titres de participation comprennent 257 701 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 2 462 K€ dont 249 636 actions acquises nettes au cours de l'exercice, au cours moyen d'achat de 9.53 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 25 mars 2024. Le cours moyen du titre MEDIA 6 échangé sur la place pendant le mois de septembre 2024 s'est élevé à 10.52 €. La valeur économique des 257 701 actions auto détenues est de 2 835 K€ sur la base du cours du dernier jour de l'exercice, à savoir 11.00€. La valeur au prix du marché étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est constatée.

##### Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

###### Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2024, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe.

###### Autres créances et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs nettes 30/09/23	Valeurs nettes 30/09/24
Comptes courants Groupe et associés bruts	21 932	19 293
Dépréciations	(4 440)	(1 561)
Comptes courants Groupe et associés nets	17 492	17 732
Créances diverses	136	138
Charges constatées d'avance	114	134
<b>TOTAUX</b>	<b>17 742</b>	<b>18 004</b>

**Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation (Valeurs en K€)**

Désignations	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/24
Comptes courants Groupe et associés	8 897	8 341
Etat : dettes fiscales	939	333
Autres dettes	1 165	862
<b>TOTAUX</b>	<b>11 001</b>	<b>9 536</b>

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an. Cf supra faits caractéristiques de l'exercice : point sur le contrôle fiscal.

**Note 4 : VMP et autres placements (Valeurs en K€)**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achats et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice.

VMP et autres placements	30/09/23	30/09/24
Actions propres		
Sicav et FCP monétaires		
<b>Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)</b>		

**Note 5 : Capital social**

Le capital social de 8 420 K€ est constitué de 2.631.250 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

**Variation des capitaux propres (Valeurs en K€)**

<b>Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2023</b>		
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs		37 809
Distribution sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs		37 809
<b>Variation en cours d'exercice</b>		
Réduction de capital suite annulation actions propres		(2 637)
Réduction du report à nouveau et des réserves suite annulation actions propres		
Résultat de l'exercice		2 860
Subventions d'investissements		
Amortissements dérogatoires		
<b>Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2024</b>		
Capitaux propres avant répartition		38 032

**Note 6 : Provisions pour risques et charges (Valeurs en K€)**

Désignations	30/09/23	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/24
			Utilisat.	Reprise	
Provisions indemnités de fin de carrière	118	156		(118)	156
Provisions pour litiges	41				41
<b>Total provisions risques et charges</b>	<b>159</b>	<b>156</b>		<b>(118)</b>	<b>197</b>

## Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	Cadre 46.22%, AM 41.18%
Actualisation	4.10% au 30/09/23 et 3.20% au 30/09/24 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

## Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

### Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, dans le Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA.

Valeurs nettes comptables au 30/09/2024	Échéances		Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
<b>Emprunts à moyen terme</b>			
<b>MEDIA 6 SA (HSBC)</b> <b>Emprunt 6 000 K€</b> Souscrit 12-2019 à 1.00% fixe Durée : 90 mois	2 623 K€	15/07/27	Ratios concernant les comptes consolidés Dettes nettes / Fonds propres < 1 Dettes nettes / Ebitda < 3
<b>MEDIA 6 SA (BPI)</b> <b>Emprunt 5 000 K€</b> Souscrit 12-2019 à 0.95% fixe Durée : 84 mois	1 964 K€	30/06/27	Néant
<b>MEDIA 6 SA (CE)</b> <b>Emprunt 5 000 K€</b> Souscrit 12-2019 à 1.00% fixe Durée : 90 mois	2 197 K€	05/07/27	Néant
<b>MEDIA 6 SA (BPI)</b> <b>Emprunt 3 000 K€</b> Souscrit 12-2021 à 0.54% fixe Durée : 60 mois	2 250 K€	31/12/26	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>9 034 K€</b>		

**Note 8 : Résultat financier** (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/24
Dividendes perçus	3 200	3 100
Intérêts et charges nets	174	212
Provisions dépréciations Actions propres		617
Différence de change	(232)	(37)
Provisions pour dépréciation des titres (*)	(1 361)	(5 120)
Provisions pour dépréciation des comptes courants (*)	2 410	2 879
<b>TOTAUX</b>	<b>4 191</b>	<b>1 651</b>

(\*) en liaison avec les résultats, les budgets des filiales concernées

**Note 9 : Résultat exceptionnel** (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/24
Provisions règlementées & autres provisions exceptionnelles		
Résultat de cession participations et immob. corp.		
Divers**	(286)	132
<b>TOTAUX</b>	<b>(286)</b>	<b>132</b>

**Note 10 : Impôt sur les résultats** (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/24
Impôt sur résultat courant (*)	(309)	(430)
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	(86)	(33)
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	701	742
<b>TOTAUX</b>	<b>306</b>	<b>279</b>

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé un bénéfice de 1 654 K€.

**Note 11 : Effectifs**

Au 30/09/2024, MEDIA 6 SA emploie 32 personnes dont :

- cadres : 88%
- employés : 12%

**Note 12 : Evènements postérieurs à la clôture**

Pas d'événement significatif.

Perspectives du Groupe MEDIA 6 : le carnet de commandes continue à se réduire. Un plan d'actions de réduction du point d'équilibre et de productivité industrielle dans nos sites principaux est entrepris pour limiter l'impact sur la rentabilité.

## **Note 13 : Engagements hors bilan**

### **Cautions accordées par MEDIA 6 SA**

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 10 000.00 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 3 896 867 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 194 844 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 2 182 835 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 109 142 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 2 693 000 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 134 650 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 4 145 752.83 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 207 288 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 667 625.86 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 33 382 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 871 606.26 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 43 581 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 3 246 000 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 324 600 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 4 651 021.62 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 465 104 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 4 434 688 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 443 470 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 21).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 2 063 260 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 206 328 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 16).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 4 229 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 422 900 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 27).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 686 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 68 600 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 30).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 883 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 88 300 €.

#### **Note 14 : Autres informations et faits significatifs**

##### **Rémunération des mandataires sociaux**

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 364 K€. Elle était de 403 K€ pour le précédent exercice.

## Faits significatifs

Au niveau des filiales opérationnelles, après 2 exercices fortement impactés par la pandémie mondiale Covid-19 et ses absences d'investissement par nos clients sur leurs points de vente, le phénomène de rattrapage du chiffre d'affaires entamé en 2022 s'est poursuivi en 2023 dans une proportion inattendue et se traduit pour cet exercice 2024 par une baisse de 10.7% versus 2023 du fait de la base de comparaison élevée. Ce recul provient également de la perte de certaines catégories d'affaires chez quelques donneurs d'ordre historiques. Aussi, en fin d'exercice, le secteur cosmétique-luxe a commencé à montrer des signes de ralentissement après des années florissantes sans discontinuité. Ces impacts sont observables sur tous les continents et de façon plus importante hors Europe. Avec la hausse des frais fixes, cela s'est traduit pour le groupe par l'absence de résultat cette année (94k€ de résultat net consolidé).

### Dissolution sans liquidation de la SARL ATELIERS NORMAND

Suite à un transfert de titres au préalable de MEDIA 6 SA en faveur de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND SAS le 15/09/2023, ATELIERS NORMAND SARL a été radiée le 05/12/2023 ; elle n'employait aucun salarié, et n'avait plus d'activité vis-à-vis de tiers hors Groupe depuis des années. Son patrimoine fut ainsi confondu avec celui de MEDIA 6 ATELIERS NORMAND SAS.

MEDIA6 aura terminé premier semestre de l'exercice 2024/2025 l'équivalent de ce même processus à Hong-Kong pour dissoudre sa filiale devenue inactive MEDIA6 Asia Limited.

### Rachat de bloc d'actions

MEDIA 6 SA a négocié de gré-à-gré le rachat d'un bloc de 249 366 de ses propres actions en février 2024 au cours de 9.50€. En conséquence, le franchissement des seuils de 90% et 95% de détention et de droits de vote a été déclaré par l'actionnaire majoritaire sur la place boursière.

### Changement d'Administrateurs et de Commissaires aux comptes

A la suite des différentes instances des Comités d'Audit, Conseils d'Administration et Assemblées Générales concernées, au cours du semestre, Monsieur Alexandre Vasseur a repris le siège d'Administrateur de Madame Marie-Bernadette Vasseur, et l'actionnaire majoritaire VASCO SAS fut nommé nouvel Administrateur, représenté par Madame Chloé Vasseur.

Aussi, à la suite de ces instances, BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE fut nommé co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'EFICO racheté par FITECO qui fut écarté, et fut nommé EXCO & ASSOCIES commissaire aux comptes suppléant en remplacement de BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE.

### Changement de Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration de MEDIA 6 SA a pris acte de la fin du mandat du Directeur Général Délégué, Monsieur Frédéric Lorfanfant, par notification le 18/06/2024 avec effet au 30/06/2024.

Le Conseil d'Administration a nommé nouvelle Directrice Générale Déléguée Madame Amandine Campos le 03/07/2024.

### Contrôle fiscal MEDIA 6 SA

Un contrôle fiscal portant sur les exercices clos 2019-2021 et comptabilisé sur l'exercice précédent pour 478k€ a été décaissé sur cet exercice pour 481k€. Le redressement proposé est toujours lié au même fait générateur que sur les contrôles précédents, à savoir le formalisme lié à une société animatrice. Celui-ci, comme les précédents, fait l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale. A noter par ailleurs, des garanties fiscales furent délivrées par l'administration à MEDIA 6 SA.

## Relations avec les entreprises liées (Valeurs en K€)

<b>Actif immobilisé</b>	Participations	32 750
	Actions propres	2 462
	Dépôts et cautionnements	néant
<b>Actif circulant</b>	Clients et comptes rattachés	2 312
	Autres créances et cptes de régularisation	17 733
<b>Emprunts et dettes financières</b>	Emprunts d'actions	néant
<b>Dettes</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	146
	Autres dettes	8 378
<b>Produits d'exploitation</b>	Refacturations de prestations de services	8 459
<b>Charges d'exploitation</b>	Autres produits	
	Locations immobilières	(539)
<b>Produits financiers</b>	Autres charges	(7)
	Intérêts de comptes courants reçus	198
<b>Charges financières</b>	Revenus des titres de participations	3 100
	Intérêts des comptes courants versés	néant
	Abandon de créances	néant

### Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2024, la société a enregistré à ce titre un produit d'impôt de 742 K€.

### Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2024

MEDIA 6 SA  
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND  
MEDIA 6 PRODUCTION METAL  
MEDIA 6 PRODUCTION PLV  
MEDIA 6 360  
MEDIASIXTE BOIS  
MEDIASIXTE METAL  
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)  
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE

## MEDIA 6 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital		Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe	Brut	Net					
<b>Filiales détenues à plus de 50%</b>											
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	951 560	(2 542 789)	100.00%	100.00%	14 700 140	0	797 844	34 660 657	17 473 299	(3 494 349)	
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	2 847 701	100.00%	100.00%	3 637 000	2 482 020	667 493		14 416 692	365 681	
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	1 000 000	1 575 819	100.00%	100.00%	18 473 676	6 002 834			10 817 191	(356 681)	100 000
MEDIA 6-ATELIERS NORMAND PORTUGAL	50 000	(831 592)	100.00%	100.00%	59 900		1 340 000		2 397 257	(257 949)	
MEDIA 6 ASIA LTD	922	23 449	100.00%	100.00%	922	922			-	39 200	900 000
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	120	1 172 834	100.00%	100.00%	350 000	350 000	543 187		5 413 725	265 193	
MEDIA 6 MASTERPIECE LTD	12	(692 402)	100.00%	100.00%	350 000	0	1 242 421		4 833 220	195 760	
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	(604 382)	99.92%	99.92%	1 822 451	0			1 840 897	(47 098)	
MEDIA 6 ROMANIA	704	1 536 507	100.00%	100.00%	1 057	1 057	183 015		797 688	(14 592)	
MEDIA 6 CANADA INC	10 541 110	10 729 480	100.00%	100.00%	10 117 344	10 117 203	9 576 608		-	18 510	
MEDIA 6 360	1 264 530	2 512 170	100.00%	100.00%	5 818 489	5 818 489			11 432 254	578 824	650 000
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	302 500	912 539	100.00%	100.00%	542 861	542 861			124 650	119 590	
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	1 362 226	100.00%	100.00%	165 037	165 037			490 822	287 910	250 000
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	2 286 163	100.00%	100.00%	(*)	(*)			495 437	273 511	200 000
MEDIASIXTE METAL	38 000	704 964	100.00%	100.00%	(*)	(*)			728 095	479 667	500 000
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	2 240 543	100.00%	100.00%	10 000	10 000			877 048	436 124	500 000

(\*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

## **Media 6**

Société Anonyme  
au capital de 8 420 000 €  
33 avenue du Bois de la Pie  
93290 Tremblay en France

**Grant Thornton**  
**Commissaire aux comptes**  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-Sur-Seine Cedex

**Borel & Associés Villeurbanne**  
**Commissaire aux comptes**  
17 rue Louis Guerin  
69626 Villeurbanne Cedex

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## **Media 6 SA**

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux actionnaires de la société **Media 6 SA**,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Media 6 SA** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Evaluation des titres de participation**

#### *Risque identifié :*

Au 30 septembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 32,8 millions d'euros, soit 57% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition correspondant au prix payé et aux éventuels compléments de prix variables. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » du chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes ainsi que des perspectives de résultats futurs.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont dépréciées et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est constatée.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et, le cas échéant, de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues pour la détermination par la direction des perspectives de résultats futurs, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

#### *Notre réponse :*

Nous avons apprécié la méthode de détermination de la valeur d'utilité des titres de participations retenue par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les capitaux propres retenus avec les comptes des participations ;
- Apprécier la démarche retenue par la direction financière afin de nous prononcer sur le caractère raisonnable des hypothèses d'évaluation des perspectives de résultats futurs sur lesquelles, repose l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne contient pas les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales contrôlées par votre société prévues par l'article L. 233-6 du Code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.22-10-9 et L.22-10-10 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus<sup>1</sup> dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Media SA par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 pour Grant Thornton et du 25 mars 2024 pour Borel & Associés Villeurbanne.

Au 30 septembre 2024, Grant Thornton était dans la dix-septième années de sa mission sans interruption et Borel & Associés Villeurbanne dans la première année, dont respectivement dix-sept et une années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 29 janvier 2025

Les Commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Borel & Associés Villeurbanne**

Olivier Bochet  
Associé

Mickaël Vierray  
Associé

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2024

## **Media 6**

Société Anonyme  
au capital de 8 420 000 €  
33 avenue du Bois de la Pie  
93290 Tremblay en France

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux comptes**

29 rue du Pont  
92200 Neuilly-Sur-Seine

## **Borel & Associés Villeurbanne**

### **Commissaire aux comptes**

17 Rue Louis Guérin  
69100 Villeurbanne

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## **MEDIA 6 SA**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, conclus au cours de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

## 1.1 Cautions données par Media 6

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos**

### Nature et objet :

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 6 novembre 2023 a autorisé les cautions suivantes relatives à une commande-contrat-avenant :

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 21).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 2 063 260 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 206 328 €.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 14 mars 2024 a autorisé les cautions suivantes relatives à une commande-contrat-avenant :

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 14).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 4 434 688 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 443 470 €.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 2 mai 2024 a autorisé les cautions suivantes relatives à une commande-contrat-avenant :

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 16).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 4 229 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 422 900 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 27).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 686 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 68 600 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 30).

Cette caution s'élève 30/09/2024 à la somme maximum de 883 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2024 à la somme maximum de 88 300 €.

## **2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **2.1 Convention de répartition des frais communs**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos**

**Nature et objet :**

Votre société a mis en place une convention de prestations de services, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012, avec les filiales suivantes :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 360
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	MEDIACOLOR SPAIN
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 IMG	MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

Au titre de cette convention, votre société refacture à l'ensemble des sociétés du groupe, les services communs et services généraux. Les frais directement affectables sont facturés par MEDIA 6 aux filiales concernées au prorata de l'utilisation effective s'il y a lieu.

Les frais non directement affectables sont repartis entre les sociétés concernées en tenant compte du poids relatif de chacune dans le groupe. Le poids de chaque société est déterminé comme le rapport entre son chiffre d'affaires et celui de l'ensemble des sociétés concernées du groupe. Les frais refacturés sont majorés d'un mark up de 10 %.

Au titre de la convention de répartition des frais commun, le montant des refacturations annuelles effectuées par votre société auprès de ses filiales concernées s'élève au 30 septembre 2024 à 8 459 K€.

Cette convention concerne la refacturation de prestations de services destinées à optimiser les frais et coûts de certaines filiales du Groupe.

- **2.2 Convention de gestion centralisée de trésorerie**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos**

**Nature et objet :**

Afin d'optimiser la trésorerie des sociétés du groupe, la société MEDIA 6 a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec les filiales suivantes, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012 :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES
MEDIA 6 360	MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

MEDIA 6 IMG  
MEDIA 6 PRODUCTION METAL  
MEDIACOLOR SPAIN  
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL

MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd  
MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd  
MEDIA 6 ROMANIA  
SCI LA HOTTE IMMOBILIERE  
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE  
MEDIASIXTE METAL  
MEDIASIXTE BOIS  
ATELIERS NORMAND

La convention prévoit les dispositions suivantes :

La filiale peut être amenée à prêter des sommes à MEDIA 6 ou à en recevoir d'elle en fonction des besoins de trésorerie des sociétés concernées,

Les sommes prêtées portent intérêt à un taux conforme aux conditions du marché, afin que la société prêteuse ne puisse être lésée.

En outre, afin de limiter les opérations administratives de virement de compte à compte, le conseil d'administration de votre société a autorisé la fusion des soldes bancaires en valeur des comptes bancaires ouverts auprès de la même banque.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le taux d'intérêt moyen retenu pour rémunérer les avances de trésorerie ou les prêts consentis entre les filiales et la société mère MEDIA 6 est basé sur l'Euribor 3 mois, majoré de +0,3 % s'agissant des avances réalisées par MEDIA 6. Absence d'intérêt versé au titre de l'exercice.

- **2.3 Convention d'intégration fiscale**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos**

**Nature et objet :**

La société MEDIA 6 a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, les sociétés détenues directement ou indirectement au moins à 95% par MEDIA 6 ont conclu une convention d'intégration fiscale avec leur maison mère.

Conclue lors du conseil d'administration du 28 mars 2012, la convention prévoit les principales dispositions suivantes

Les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration,

La société mère appréhende les économies ou les suppléments d'impôt induits par le régime de l'intégration,

La société mère supporte tous les surcoûts éventuels liés à la sortie d'une filiale du périmètre d'intégration.

Les filiales intégrées au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

MEDIA 6 SA	MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	LA HOTTE IMMOBILIERE
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	MEDIASIXTE BOIS
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIASIXTE METAL
MEDIA 6 360	

La société MEDIA 6 SA a enregistré au titre de l'exercice 2024 un produit d'impôt de 742 K€.

Cette convention a été conclue afin de simplifier la gestion fiscale du Groupe.

- **2.4 Cautions données par Media 6**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos**

**Nature et objet :**

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 16-SPA), signé le 10 septembre 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 10 000 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 14), dont le montant s'élèverait à 3 896 867 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée

par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 14), signée le 13 octobre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 194 844 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 21), dont le montant s'élèverait à 2 182 835 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 21), signée le 28 septembre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 109 142 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire V34 (lot 14), dont le montant s'élèverait à 2 693 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire V34 (lot 14), signée le 28 septembre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 134 650 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 16 SPA, dont le montant s'élèverait à 4 145 752,83 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 16 SPA, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 207 288 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 27, dont le montant s'élèverait à 667 625,86 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 27, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 33 382 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 30, dont le montant s'élèverait à 871 606,26 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande-contrat-avenant de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 30, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 43 581 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 4, dont le montant s'élèverait à 3 246 000,00 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande-contrat-avenant de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 4, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 324 600 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 10 dont le montant s'élèverait à 4 651 021,62 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande-contrat-avenant de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 10, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 465 104 € et l'engagement correspondant sera

libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

- **2.5 Convention de prestations de services avec la société VASCO**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur, Monsieur Laurent Vasseur, Monsieur Alexandre Vasseur**

**Nature et objet :**

Une convention de prestations de services sous forme d'animation de la société Media 6 SA a été conclue avec la société VASCO, dont Messieurs Bernard Vasseur et Laurent Vasseur sont associés et co-gérants. Cette prestation est assurée par Monsieur Bernard Vasseur et les co-gérants de la société VASCO.

Le Conseil d'Administration de la société Media 6 SA du 6 octobre 2017 a approuvé cette convention. Le Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a approuvé la refonte de cette convention applicable au 01/04/2020, qui est réalisée maintenant sans être rémunérée, et comprend des prestations d'assistance technique à la définition de la stratégie et du plan de marche de l'entreprise sous forme d'animation.

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2024 est donc nul.

- **2.6 Convention d'avance en C/C spécifique par Media 6 SA envers Media 6 Canada**

Le Conseil d'administration du 11 octobre 2019, a octroyé une avance en compte courant à Media 6 Canada, rémunérée à 1 %, dans le cadre de l'acquisition de la société Media 6 IMG. Les intérêts comptabilisés en produits au 30 septembre 2024 se montent à 106 K€.

Neuilly-Sur-Seine et Villeurbanne, le 29 janvier 2025

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Borel & Associés Villeurbanne**

Olivier Bochet  
Associé

Mickael Vierray  
Associé